

## **Liste des Abréviations, des Sigles et des Acronymes**

AREP : Autorisation exclusives des Réserves de Périmètres.

BCMM : Bureau des Cadastres Miniers à Madagascar

CEA : Commissariat à l'Energie Atomique Française

EIE : Etudes d'Impacts Environnementaux

EITI : Extractive Industries Transparency Initiative.

LGIM : Loi sur les Grands Investissements Miniers

QMM : Qits Mineral Madagascar

MECIE : Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement

PE : Permis Environnemental

PEE : Plan d'Engagement Environnemental

PGES : Plan de Gestion Environnemental et Social

PNB : Produit National Brut

PNUD : programme des Nations Unis pour le Développement

TVA : Taxe pour les Valeurs Ajoutées

## Liste des Figures

Figure 1 : Répartitions des revenus issus du secteur minier au sein de l'Administration Publique .....	11
<i>Figure 2 : Chaîne des valeurs de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle à Madagascar : .....</i>	30
<i>Figure 3 : Exportations d'or de Madagascar vers le reste du monde de 2005 à 2013, en milliers de USD.....</i>	35
Figure 4 : Importations d'or réalisées par les Émirats Arabes Unis en provenance de Madagascar de 2005 à 2013, en milliers de USD .....	35
<i>Figure 5 : Exportation par pays destinataire .....</i>	37
<i>Figure 6 : Croissance des investissements miniers à Madagascar (2005-2009) .....</i>	40
<i>Figure 7 : Evolution du poids du secteur extractif dans le budget national depuis 2011 .....</i>	44
<i>Figure 8 : Comparaison de la contribution au PIB entre les trois principaux secteurs .....</i>	46
<i>Figure 9 : Participation de chacune des industries au sein du secteur secondaire .....</i>	47
<i>Figure 10 : Taux de croissance des branches d'activités secondaires.....</i>	48
<i>Figure 11 : Croissance des 3 secteurs d'activités et croissance économique en 2013 et 2014</i>	48
<i>Figure 12 : Contribution à l'IDE du secteur extractif .....</i>	49
<i>Figure 13 : Les mesures d'atténuation. ....</i>	53

## Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Estimation de l'exportation de l'or de Madagascar de 2010 à 2014 .....</i>	33
<i>Tableau 2 : exportation de l'or et de pierres précieuses .....</i>	34
<i>Tableau 3 : Exportations de pierres précieuses enregistrées au niveau du guichet unique du MPMP en 2014. ....</i>	36
<i>Tableau 4 : contribution des sociétés extractives dans la recette fiscale.....</i>	43
<i>Tableau 5 : Pression fiscale par groupe d'entreprises. ....</i>	43
<i>Tableau 6 : Recettes fiscales et douanières du secteur extractif vis-à-vis du budget de l'État</i>	44
<i>Tableau 7 : Contribution aux recettes fiscales des sociétés considérées dans le cadre de la réconciliation .....</i>	49
<i>Tableau 8 : Contribution en termes d'emploi du secteur extractif .....</i>	50
<i>Tableau 9 : Répartition par genre et par nationalité des employés du secteur extractif .....</i>	50

## SOMMAIRE

Liste des Abréviations, des Sigles et des Acronymes.....	i
Liste des Figures .....	iii
Liste des tableaux .....	iv
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR MINIER A MADAGASCAR .....	3
Chapitre I : Cadre Légal et Règlementaire du secteur minier. ....	3
Section I : Historique de l'évolution du cadre règlementaire et légal .....	3
Section II : Le dispositif réglementaire.....	5
Chapitre II : Photographie du secteur minier à Madagascar.....	20
Section I : Contexte .....	20
Section : II Description du potentiel minier à Madagascar.....	24
PARTIE II : RETOMBES DE L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR EXTRACTIF .....	29
Chapitre I : Estimation du poids du secteur minier artisanal et à petite échelle .....	29
Section I : Définition et poids des petites mines. ....	29
Section II : Exemples de réalité sur les petites mines.....	38
Chapitre II : Evolution de l'investissement dans le secteur minier et contributions du secteur extractif à l'économie.....	39
Section I : . Evolution de l'investissement dans le secteur minier.....	40
Section II : Contributions du secteur extractif à l'économie. ....	42
Chapitre III : Etudes de cas : Le Projet Ambatovy. ....	53
Section I : Présentation de la société.....	54
Section II : Les apports du Projet Ambatovy à l'économie nationale. ....	55
Section III : Les impacts négatifs du Projet Ambatovy.....	58
CONCLUSION .....	60
ANNEXES .....	64

## **INTRODUCTION**

Madagascar reste l'un des pays les moins développés au monde. Selon le dernier rapport sur le développement humain des Nations Unies, Madagascar est un pays à l'indice de développement humain faible. D'après le rapport, le pays apparaît à la 155<sup>ème</sup> position dans une liste de 187 pays (PNUD 2014). Plus de 80% de la population vit actuellement sous le seuil de pauvreté de 1,25 US (PPA) par jour (PNUD 2014). Le pays souffre également en termes de Produit National Brut (PNB), car le niveau annuel dans le pays (1 333 USD par habitant) baisse alors qu'il se trouve déjà bien en-dessous de la moyenne des pays à l'indice de développement humain faible et de la moyenne de la région d'Afrique subsaharienne dans son ensemble. Les conditions économiques n'ont fait que se détériorer dans le temps. Les inégalités en termes de revenu sont très élevées par rapport aux normes mondiales, mais restent proches aux moyennes observées en Afrique Subsaharienne. Les différents cires politiques qui surviennent en moyenne tous les dix ans depuis l'indépendance du pays ont un impact significatif sur le développement du pays. La dernière crise en 2009 qui a duré près de cinq ans a laissé l'économie dans un état de délabrement et conduit à une forte hausse de la pauvreté. En 2012, le revenu par habitant était tombé à son niveau de 2003 (soit 400 USD par an). Cependant, le pays fait partie des pays les plus riches en biodiversités, en ressources naturelles et en ressources minérales. Madagascar possède de grands gisements miniers encore inexploités, le secteur minier représente une part croissante de l'économie nationale de Madagascar. Le secteur minier ne représente traditionnellement qu'un pour cent du PIB malgache, mais des investissements récents dans les mines d'Ambatovy et de QMM (Qit Madagascar Mining) permettront d'accroître la production et donc la contribution du secteur (Yager, 2010). Ce secteur connaît en effet une croissance rapide : en 2010, grâce au lancement de la production d'ilménite sur le site de QMM par exemple, le secteur minier a connu une croissance de 121 %, et la production malgache d'ilménite représentait 3 % de la production mondiale (Yager, 2010). À présent, Ambatovy produit également du nickel et du cobalt, ce qui devrait encore éléver la part du secteur minier dans l'économie nationale. Les importants gisements de calcaire (pour la production de ciment), de pierres précieuses, de graphite, de charbon, de vanadium, de niobium, de tantale et d'uranium, ainsi que les terres rares vont encore attirer d'autres investissements. La richesse souterraine de l'île constitue un atout non renouvelable qui requiert une gestion prudente et efficace par le gouvernement.

Dans certains pays tels que le Chili ou le Botswana, la gestion intelligente du secteur minier a fait de l'exploitation minière un avantage comparatif pour le pays.

Le développement du secteur minier présente un potentiel énorme pour Madagascar pour le développement de son économie. En 2008, avant la crise politique, le secteur minier avait attiré 80% des investissements direct étrangers entrant dans le pays (Iloniaina et Lough, 2013). La bonne gouvernance de ce secteur permettrait de garantir un développement durable pour Madagascar et requiert de ce fait une volonté de l'Etat de garantir la transparence complète. La supervision effective par le gouvernement et la société civile, en vue d'exploiter la richesse minière pour améliorer la vie du peuple malgache à court et à long terme, permettront de garantir que le secteur peut devenir un véritable catalyseur du développement. L'Etat a mis en œuvre des réformes qui ont pour objectif de promouvoir l'investissement dans le secteur minier, d'attirer les plus grands investisseurs et surtout de les mettre en confiance, mais la principale question est de savoir dans quelles mesures les investissements dans le secteur minier contribuent-ils dans le développement du pays ?

Notre sujet porte donc sur les investissements dans le secteur minier, ses apports dans le processus de développement et les défis auxquels ce secteur fait face. Nous verrons dans la première partie de ce devoir un aperçu général du secteur minier à Madagascar. Dans la seconde partie, nous allons parler des retombées économiques des grands investissements miniers, avec un survol de la contribution, dans l'économie, des petites exploitations artisanales.

## **PARTIE I : CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR MINIER A MADAGASCAR**

### **Chapitre I : Cadre Légal et Règlementaire du secteur minier.**

Dans le cadre de son processus de développement, Madagascar a mis en place des lois et des règlementations régissant l'exploitation des ressources minérales du pays. Le secteur minier étant perçu comme l'un des secteurs stratégiques, la bonne gouvernance de ce secteur permettrait alors au pays de démarrer son décollage économique. Cette bonne gouvernance se reflète alors par la mise en place des divers lois et règles régissant l'exploitation de ce secteur.

#### **Section I : Historique de l'évolution du cadre réglementaire et légal**

La législation du secteur extractif a connu bon nombre de changement au cours de ces dernières décennies. D'autant plus que dans le cadre de sa politique de « libéralisation » des pays en développement, la Banque mondiale a impulsé à Madagascar une profonde révision de la législation du secteur extractif dans les années 1990. Cette nouvelle politique s'est concrétisée par l'adoption d'un nouveau code pétrolier en 1996 (Loi n°96-018), d'un nouveau code minier en 1999 (Loi n°99-022) et d'une loi instituant un régime spécial pour les grands projets miniers en 2002 (Loi n°2001-031 sur les grands investissements miniers – LGIM).

Chronologiquement, voici les dates manquantes dans l'histoire de la réglementation minière à Madagascar.

-1998 : Adoption de la première déclaration de la politique minière nationale par le Gouvernement Malagasy.

Durant cette année une importante réforme du secteur s'est opérée, le Gouvernement de Madagascar par le biais de la Ministère en Charge des Mines a adopté le décret N° 98/394 datant du 25 mai 1998 officialisant la politique minière du pays. Cette loi a été instaurée alors que l'Etat s'est engagé dans une politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs et de toutes activités commerciales. Ces textes mettaient en avant la libéralisation du secteur minier. De plus, le PRSM (Programme de Réforme du Secteur Minier) a été lancé cette année avec l'appui de la Banque Mondiale. Cet exercice s'est étendu sur une période de cinq années

et s'est terminé le 31 décembre 2002 visant essentiellement à redéfinir le rôle de l'État dans le secteur par la mise en place de réformes légales et réglementaires.

-1999 : Un peu plus d'un an après l'entrée en vigueur de la politique minière de Madagascar, le parlement a promulgué la loi N° 99-022 en date du 30 août 1999 instituant la mise en place du Code Minier. Ledit code est conçu pour permettre aux opérateurs miniers de disposer d'un environnement légal favorable d'une part, et une meilleure gestion du secteur minier malgache d'autre part.

Notons qu'à Madagascar le secteur des mines est principalement régi par le Code Minier. Cette loi a été complétée par la suite :

- par la loi n°2005-021 du 17 octobre 2005 ;
- par le décret n°2006-910 du 19 décembre 2006 fixant leurs modalités d'application ;
- par l'arrêté interministériel n°21985-2007 du 20 décembre 2007 fixant les modalités de recouvrement des redevances et ristournes minières.

Cet ensemble légal constitue le droit commun du secteur minier à Madagascar. Le Code Minier ne prévoit pas la participation de l'Etat dans les entreprises minières.

-2000 : Le Ministère chargé des Mines a créé une structure appelée Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM). Cet organisme est chargé de la gestion des permis miniers. Par ailleurs le Gouvernement malgache a publié au cours de la même année, le premier arrêté interministériel sous la référence N°12032/2000, précisant les dispositions applicables aux activités minières en matière de préservation de l'environnement.

-2002 : Il s'agit d'une année charnière pour la Grande Ile et particulièrement pour son secteur minier. Face à l'intérêt grandissant des investisseurs étrangers pour le secteur minier Malgache, l'État a instauré une nouvelle loi destinée spécifiquement aux projets miniers d'envergure. La loi N° 2001-031 du 8 octobre 2002 portant LGIM (Loi sur les Grands Investissements Miniers) a été adoptée. Ce texte définit le régime spécial destiné aux investissements miniers de classe internationale à forte capitalisation.

-2005 : Une nouvelle version du Code Minier malgache a été promulguée par la loi N° 2005-021 après que le cadre juridique initial institué le 30 août 1999 ait subi quelques améliorations.

- L'Etat a procédé à la promulgation de la loi portant la référence 2005-022 spécifiant le régime spécial des investisseurs miniers au cours de la même année.
- Des structures appelés Cellules Environnementale Minières ('CEM) ont ensuite été mises en place au niveau des collectivités décentralisées. Cela a permis à l'administration minière de mieux gérer les problèmes environnementaux. La mise en place du Comité Mines-Forêts par un Décret interministériel a ensuite suivi cette action.
- Une Banque de Données de Gouvernance des Ressources Minières (BDGRM) a également été constituée. Les informations collectées servent à la réalisation d'étude géologique nationale. L'objectif de cette démarche est de mettre en place la mise à jour de la cartographie géologique de Madagascar et une base de données géo scientifiques riches et fiables.

Enfin, il faut savoir que la mise en œuvre de ces réformes repose sur l'adoption par Madagascar d'une structure de marché libéral, et donc la mise en place d'un cadre légal attractif et favorable au développement du secteur privé national, par la recherche d'investisseurs étrangers et par le désengagement de l'Etat des opérations de production (*Source : Banque Mondiale, 2003*).

## Section II : Le dispositif réglementaire

Le secteur des mines joue un rôle majeur dans l'économie de Madagascar, le Gouvernement malgache en est conscient et tient en compte la nécessité de promouvoir les grandes exploitations minières pour accélérer la croissance économique. D'où le Gouvernement malgache a instauré une stratégie nationale du secteur minier autour de trois axes majeurs :

- l'instauration de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources issues des exploitations des richesses minières ;
- l'élaboration d'un cadre juridique assurant la stabilité du cadre légal et fiscal et la sécurité des investissements pour le bon déroulement des activités des investisseurs ;
- l'encadrement de ces investissements afin cela ne nuisent à l'environnement.

### **a. Le Code Minier.**

Le code minier n°99-022 du 19 août 1999, est amendé par la loi n°2005-021 du 17 octobre 2005 ; et son décret d'application n°2006-910 du 19 décembre 2006. Le code minier actuel fait suite à plusieurs lois ayant régi le secteur (la loi du 31 juillet 1896, l'ordonnance n° 60-090 du 5 septembre 1960, l'ordonnance n° 62-103 du 1er octobre 1962 et la loi n° 90-017 du 20 juillet 1990). Le code minier a été instauré afin de permettre aux opérateurs miniers d'exercer leur activité dans un environnement légal favorable et de mieux gérer le secteur minier malgache.

Le code minier est applicable à toutes les ressources minérales à l'exclusion de l'eau et des hydrocarbures liquides ou gazeux qui sont réglementés par des lois spéciales. Il fixe le régime minier de droit commun et offre des droits et garanties aux investisseurs. Il prévoit les modalités d'acquisition et de renouvellement des permis miniers, ainsi que les procédures administratives adéquates. Le décret d'application précise le contenu des procédures administratives prévu dans le code ainsi que le rôle des différentes institutions publiques au niveau national, régional et local. Avec l'adoption de ce code, le système des permis a été amélioré, rendant en principe, la conclusion au cas par cas de contrats miniers désormais inutile. Des conventions minières doivent toutefois être conclues pour l'exploitation des substances et minerais radioactifs en plus de l'acquisition du permis minier. Le code minier consacre également le désengagement de l'État de l'exploitation des gisements miniers.

### **b) La loi spéciale sur les grands investissements miniers (LGIM)**

Il s'agit, d'une part, de la loi n°2001-031 du 8 octobre 2002, dite LGIM, modifiée par la loi n°2005-021 du 02 août 2005 et d'autre part du décret n°2003-784 du 08 janvier 2003 fixant leurs conditions d'application. Cette loi a été promulguée pour attirer les grands investisseurs dans le secteur, suite au Code Minier.

La LGIM met en place un régime spécial et plus favorable pour les investissements miniers d'un montant minimum de 1.000.000.000.000 FMG. Elle fixe le seuil d'éligibilité, les conditions et procédures de certification de l'éligibilité, ainsi que le contenu des avantages accordés en matière fiscale, douanière, de changes et garanties juridiques. L'objectif de cette loi est de promouvoir les grands investissements miniers à Madagascar par des incitations plus élevées que celles du droit commun prévues par le code minier. La LGIM est largement inspirée des dispositions des contrats miniers négociés avec la société QMM lorsque tous les

investissements miniers étaient soumis à un contrat négocié au cas par cas. L'objectif était de mettre en place un régime spécial applicable à tous les grands investissements miniers. Le décret d'application de la LGIM précise les procédures d'application pour la certification à l'éligibilité et met en place la Commission des Grands Investissements Miniers (CGIM) chargée du contrôle et du suivi de la certification.

### **c) Le Décret MECIE**

Le Décret MECIE (mise en compatibilité des investissements avec l'environnement) est instauré par le décret n°99-954 du 15 décembre 1999 et modifié par le décret N° 2004-167. Ce décret fixe les règles et les procédures à suivre pour permettre la compatibilité entre les investissements et l'environnement. De ce fait, ce texte définit les obligations de l'investisseur à procéder à une Etude d'Impact Environnemental (EIE). Il détermine également les modalités et procédures pour l'octroi de l'autorisation environnementale ainsi que les modalités de suivi.

Dans son article 3, ce décret stipule qu'en vertu de la charte environnementale les projets privés ou publics dont la mise en œuvre pourrait compromettre l'écosystème malgache doivent faire l'objet d'une étude d'impact.

L'article 4 de ce texte précise prescriptions s'appliquant à l'investisseur désirant lancer un projet extractif, dont la réalisation d'une étude d'impact environnemental, l'obtention d'un Permis Environnemental (PE), ainsi que la délivrance d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES).

### **d) La règlementation du secteur minier en matière de protection de l'environnement.**

Cette réglementation est prévue par l'arrêté n°12032/2000 du 6 novembre 2000. Cet arrêté précise les dispositions du code minier, de la MECIE et de la charte de l'environnement en matière de protection de l'environnement dans le secteur minier. Il clarifie les procédures pour l'élaboration et le suivi des études d'impact environnemental pour chaque type de permis, ainsi que l'octroi du quitus environnemental. Il précise les compétences des autorités administratives en matière de protection de l'environnement dans le secteur minier. Il inclut

en annexes des formulaires et des directives pour les documents composant le dossier de la demande d'autorisation environnementale.

**e) La Charte environnementale.**

La loi portant Charte de l'environnement n°90-033 du 21 décembre 1990, est amendée par la loi n°97-012 du 6 juin 1997 et la loi n° 2004-015 du 19 août 2004. Il s'agit d'un document-cadre qui fixe les grands principes en matière de protection de l'environnement et les conditions d'exécution de la politique nationale de l'environnement. Elle affirme que « l'environnement constitue une préoccupation prioritaire de l'État » et inclut parmi ses objectifs, la promotion du développement durable, la réhabilitation et la conservation du patrimoine malagasy de biodiversité, et le maintien de l'équilibre entre croissance de la population et développement des ressources.

**f) Le Document Cadre de la Politique minière Nationale de Madagascar de 2014.**

Ce document fixe les grandes orientations de la nouvelle politique minière nationale. L'une des orientations stratégiques de cette politique est d'« améliorer la gouvernance des ressources minérales pour maximiser l'investissement et les résultats de développement durable dans le secteur minier ». La nouvelle politique s'articule autour de 9 axes : la promotion des investissements et des partenariats public-privé ; la modernisation du cadre légal et fiscal, le renforcement du système de contrôle ; la gestion efficace des revenus et des flux monétaires dans le secteur minier ; l'amélioration de la gouvernance du secteur ; l'intégration des mines artisanales et des petites mines dans le secteur formel et l'incitation à la valorisation locale ; l'appui à la transformation locale et à la création de valeur ajoutée des minerais ; la promotion et la valorisation de la filière or ; la cohabitation entre activités minières et préservation de l'environnement ; et l'identification et la promotion des « grandes mines ».

Outre ces règlementations, il existe des engagements internationaux du pays relatif au secteur minier dont la candidature à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) dont nous verrons les principaux objectifs en annexe. Le pays en avait été écarté en

2009 suite au coup d'État, mais la suspension a été levée en 2014 au moment des élections démocratiques du pays.

## 1. Le cadre fiscal

Le Code Minier présente dans son second chapitre, section II (article 334,335 et 336) le cadre fiscal du secteur minier, il est aussi présenté dans le Code Général des Impôts pour le droit commun. Cependant les régimes spéciaux du secteur minier, la Convention d'Etablissement (faite avec QMM) et la LGIM ont leur propre cadre fiscal, mais qui peut se référer au Code Général des Impôts.

### *Particularités fiscales pour les impôts d'Etat et les impôts locaux.*

Les principales particularités fiscales accordées par les législations spécifiques dans le cadre de l'incitation à l'investissement dans le secteur minier sont :

-Dans le cadre de la Convention d'Etablissement (QMM) :

-Une baisse du taux de l'impôt sur le revenu et de l'Impôt sur le revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)

- Une diminution de la base taxable à la Taxe forfaitaire sur les Transferts ;

-Une TVA à 0%;

-L'exonération des droits d'enregistrement ;

-Un taux unique inférieur pour la Taxe sur les Contrats d'Assurance ;

-Une baisse du taux de l'Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie

-La stabilité du cadre fiscal

-Dans le cadre de la LGIM :

-Une diminution de la base taxable à la Taxe forfaitaire sur les Transferts ;

-Le droit au remboursement du crédit de TVA ;

-Une baisse des taux et un plafonnement des montants de droits d'enregistrement ;

-Une baisse des taux et un plafonnement des montants de l'Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie ;

-La stabilité du cadre fiscal.

## **2. Redevance et Ristourne.**

Selon l'article 2 du Code Minier, la Redevance est la perception de 0,6% due sur la valeur des produits des mines à leur première vente, effectuée au profit de l'Etat et des institutions sectorielles nationales. Le Ristourne est la perception de 1,4% due sur la valeur des produits des mines à leur première vente, au profit de collectivités décentralisées. La répartition des ristournes entre les collectivités décentralisées a notamment fait l'objet des précisions suivantes dans l'Arrêté interministériel No. 8887/2014 du 21 février 2014 :

- 60% en faveur des collectivités d'extraction ;
- 25% en faveur des collectivités où sont situées les entités de transformation et de traitement, proportionnellement aux degrés de traitement ou de transformation effectués dans leurs circonscriptions respectives ;
- 15% en faveur des collectivités autres que celles citées précédemment et dans lesquelles sont situées les autres composantes du projet minier.

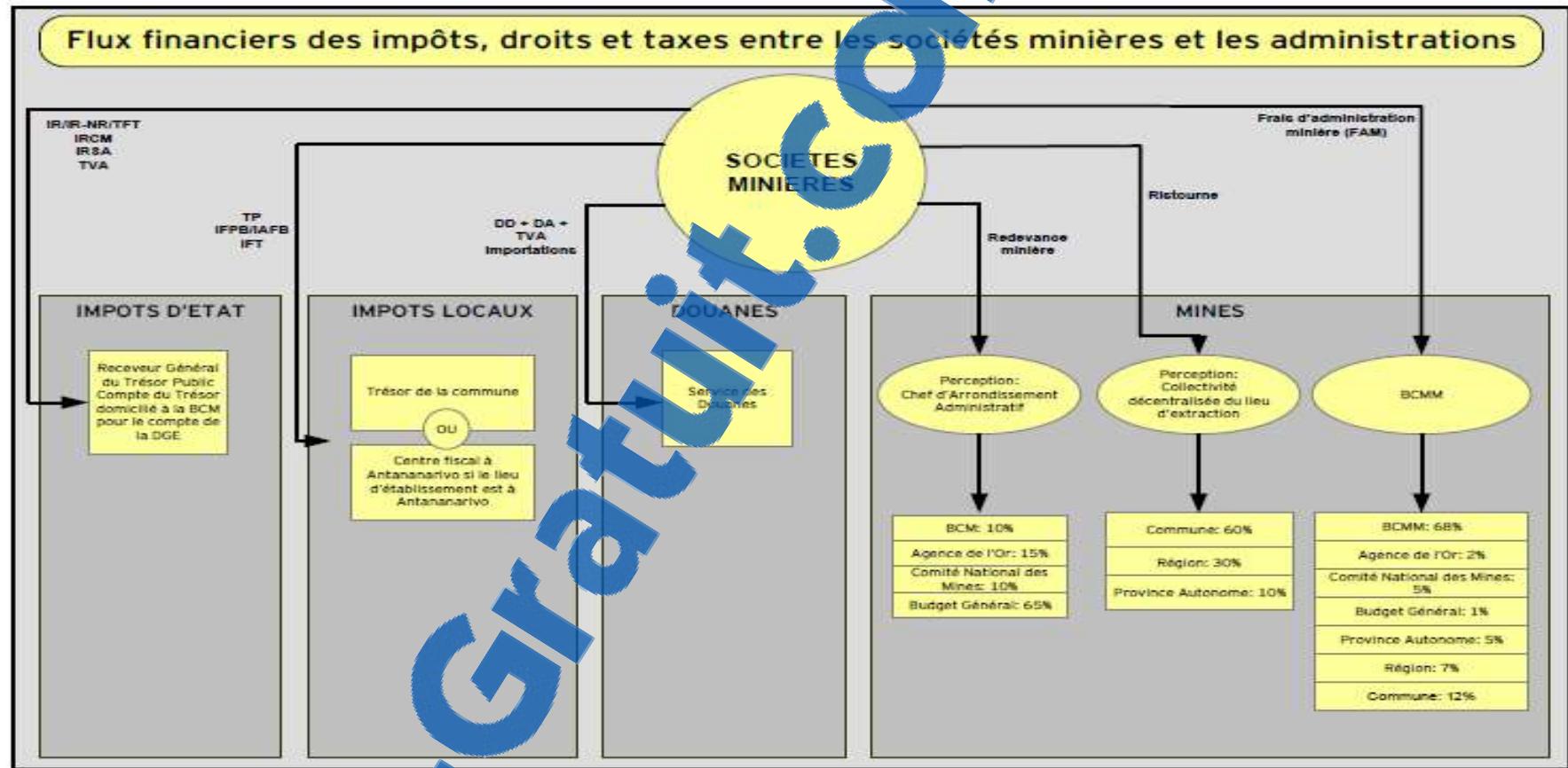
L'Arrêté précise également que la part de ristournes destinée à des catégories de collectivités inexistantes doit être partagée à parts égales entre les autres catégories. En pratique, cette mesure concerne les Provinces Autonomes, qui ne sont pas effectives à ce jour.

## **3. Frais d'administration et de formation.**

Dans le secteur minier, les frais d'administration constituent ce que les opérateurs privés payent à l'Etat en vue de développer le secteur minier. Les frais d'administration minière par Carré minier sont prélevés par le BCMM en recouvrement des coûts de prestation et de gestion des droits attachés aux permis miniers. Ils sont donc payés annuellement par tout possesseur de Carré minier et titulaire d'un permis minier. Le montant est fixé par décret annuel pour chaque catégorie de Permis.

Le diagramme ci-dessous montre les différentes administrations auprès desquelles les impôts, taxes et droits sont payés pour le secteur minier et la répartition des revenus.

Figure 1 : Répartitions des revenus issus du secteur minier au sein de l'Administration Publique



Source : Rapport de réconciliation EITI 2012

#### 4. Le processus d'acquisition du permis minier.

Le processus d'acquisition des permis miniers est principalement régi par le code minier de 2005 et ses textes d'application. Le processus est géré par le Bureau du cadastre minier de Madagascar (BCMM) en collaboration avec d'autres structures du ministère auprès de la présidence en charge des ressources stratégiques et le ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts.

Le Code Minier prévoit trois catégories de permis minier :

- Le permis de prospection et de recherche (permis R)
- Le permis d'exploitation (permis E)
- Le permis réservé aux petits exploitants miniers pour la prospection, la recherche et l'exploitation (Permis PRE).

Les permis R et E sont qualifiés de « permis standards ». Une surface maximale est prévue pour chaque catégorie de permis (voir en annexe). Les permis PRE sont réservés aux ressortissants malgaches et l'État ne peut détenir de permis miniers. Le code minier prévoit également une autorisation d'orpailage pour les Malgaches dans les couloirs d'orpailage.

Le processus commence par le dépôt d'un formulaire au BCMM qui enregistre le dossier en précisant le jour, l'heure et la minute. Les demandes de permis E et PRE doivent être accompagnées d'une étude sur l'impact environnemental du projet et d'une lettre d'engagement de ne pas commencer les travaux avant l'obtention d'une autorisation environnementale. Le principe du premier arrivé, premier servi est appliqué pour tous les permis. Les permis sont délivrés dans un délai de 30 jours ouvrables maximums par le ministre en charge des mines pour les permis R et E, et par le Directeur Interrégional du Ministère chargé des Mines territorialement compétent pour le permis PRE ; ou leur délégué respectif. Des frais d'administration annuels doivent être payés par les titulaires de permis minier au BCMM qui repartit ensuite les quotes-parts aux différents services de l'administration minière désignés par le code minier.

Avant le début des activités, les opérateurs doivent obtenir une autorisation environnementale. Elle est octroyée après l'examen et l'approbation des études d'impact environnemental et du rapport d'enquête publique menée par les services environnementaux. Deux catégories d'études d'impact environnemental sont prévues par la législation: l'étude d'impact environnementale (EIE) en ce qui concerne les permis E et le plan d'engagement environnemental (PEE) pour les permis R et PRE. Le PEE est lui-même subdivisé en trois

catégories : le PEE-PRE pour les permis PRE, le PEE-RIM pour les permis R ayant un impact minimal sur l'environnement et le PEE-RS pour les permis R standards. Toutefois, une EIE peut être requise pour les permis R et PRE dans certaines circonstances définies par la réglementation, telles que les zones sensibles ou les zones dans lesquelles de nombreux permis PRE ont été accordés.

Les permis ne peuvent être octroyés sur des zones protégées et les périmètres classés en réserves temporaires. Des autorisations exclusives de réserve de périmètres (AERP) peuvent être octroyées pour 3 mois maximum sur des superficies limitées. Ces AERP confèrent un droit exclusif de prospection et de demander ensuite, le cas échéant, un permis R ou E.

En phase d'exploitation, les titulaires de permis E et PRE doivent s'acquitter de redevances et ristournes minières. Le renouvellement des permis miniers est de droit pour les titulaires qui ont satisfait aux obligations légales et réglementaires afférentes au maintien de la validité de leurs permis.

Le BCMM est chargé d'établir et de mettre à jour les cartes cadastrales minières.

#### *Procédures d'octroi de titre minier*

- ❖ Etape 1 : Dépôt de la demande. Réception de la demande, contrôle de recevabilité, délivrance de l'ordre de versement, du récépissé et de la quittance de paiement, encodage et instruction des demandes, mise à jour de la carte des retombes minières
- ❖ Etape 2 : Confirmation. Réception des compléments de dossier, du récépissé de dépôt et de la quittance Frais d'instruction, vérification de l'exhaustivité du dossier et des nombres d'exemplaires requis, mise à jour de la carte des retombes minières si dossier complet, délivrance de l'acte de refus et compléments proposés si dossier incomplet
- ❖ Etape 3 : Traitement du dossier. Etude du dossier. Signature de l'avis technique, élaboration et signature du projet d'arrêté en version malgache et français (si avis favorable), élaboration d'un acte de refus (si avis défavorable), signature de l'arrêté/ décision par les autorités compétentes, vérification de la cohérence entre l'arrêté et le Traitement Alpha (TAN), validation et signature du titre
- ❖ Etape 4 : Délivrance des titres miniers. Vérification du paiement des frais d'administration : 3/4 et 1/4 Enregistrement sur le registre des permis octroyés Délivrance du titre original et de l'arrêté Classement des titres copies

Actuellement, le secteur extractif fait l'objet d'un gel d'octroi de permis, en vertu de la note de Conseil de Gouvernement No. 34/2011-PM/SGG/SC, signée par le Secrétaire Général du Gouvernement. Ce gel se traduit par l'interdiction d'octroyer des nouveaux permis à compter de la date de sortie de la note, à savoir le 6 avril 2011. Par ailleurs, la lettre No. 682/MMH signée par le Ministre des Mines et des Hydrocarbures le 31 mai 2011 a suspendu les Permis réservés aux Petits Exploitants (PRE). La période de suspension couverte par cette lettre a débuté le 8 septembre 2009 et n'a été pas encore levée à ce jour.

## 5. Les principales parties prenantes du secteur minier.

Les principaux acteurs de la gouvernance minière sont :

- Le Ministère en charge des Mines (Ministère des Mines en 2012 et 2013, englobé dans le Ministère des Ressources stratégiques en 2014) : chargé de la conception, de l'exécution et du suivi de la politique du gouvernement en matière minière ;
- Le Bureau du Cadastre Minier de Madagascar : cet établissement public à caractère industriel et commercial a pour objet la gestion des permis et autorisations miniers, à partir du dépôt des demandes jusqu'à l'expiration de leur durée de validité ;
- L'Agence de l'Or ;
- La Police des Mines a pour principales attributions la poursuite, d'une part, de la circulation, de la détention et de la commercialisation illicites des produits miniers, et d'autre part de toutes les infractions minières prévues par le Code Minier ;
- Les Collectivités Territoriales Décentralisées, bénéficiaires des ristournes et lieu d'interaction avec les communautés. (Communes)

Par ailleurs, il convient de noter que plusieurs opérateurs miniers se sont regroupés au sein de la Chambre des Mines de Madagascar, entité au statut d'association, dont les objectifs sont « *d'encourager, de promouvoir et de protéger les investissements miniers à Madagascar tout en développant une bonne éthique professionnelle des affaires dans le secteur minier* ».

Nous verrons en annexe le tableau des acteurs du secteur minier à Madagascar avec leurs rôles respectifs.

## 6. L'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)

### a. Présentation de l'EITI

L'EITI, ou Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, a été officiellement créé à Londres en 2003. Il s'agit d'une initiative issue d'une coalition de gouvernements, d'entreprises, d'organisations de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales. Elle établit une norme permettant aux entreprises des industries extractives de publier leurs versements à l'Etat, et aux gouvernements de divulguer leurs revenus. Elle vise à renforcer la gouvernance en améliorant la transparence et la responsabilité dans le secteur extractif. Elle est financée par un fonds multi-bailleurs mis en place en 2004, auquel participent de nombreux gouvernements (britannique, allemand, néerlandais, norvégien, français), et géré par la Banque Mondiale.

Le Conseil d'Administration est représentatif de la diversité de cette coalition. Il est assisté par un Secrétariat International qui concrétise ses décisions politiques et coordonne les efforts internationaux visant à mettre en œuvre l'EITI.

La participation d'un pays dans le processus EITI repose sur deux étapes : en premier lieu, l'obtention du statut de pays candidat, puis la reconnaissance de conformité aux normes EITI. Ces étapes sont toutes deux soumises à des conditions d'adhésion et à des principes devant être respectés par chaque pays voulant adhérer à l'initiative.

L'intégration au sein de l'EITI apporte généralement plusieurs avantages au pays membre : le développement de la capacité de gouvernance, l'amélioration de la crédibilité internationale et du climat d'investissement, la preuve de la volonté de lutter contre la corruption et l'engagement à la bonne gouvernance.

### b. L'EITI à Madagascar

Madagascar a été accepté en tant que pays candidat à l'EITI en 2008 après avoir répondu aux conditions et principes d'adhésion. Trois compagnies minières s'étaient portées volontaires à participer à cet exercice à savoir: RIO TINTO-QMM SA, KRAOMA et le Projet AMBATOVY.

Un Groupe Multipartite National a été établi, qui se compose des membres de toutes les régions extractives (Comités Régionaux), ainsi que de la région Centrale. Le groupe et le conseil sont tripartites, avec des représentants de la société civile, de l'Administration et des

sociétés extractives. Le Comité national représente le Conseil d'Administration du Groupe Multipartite National.

La répartition des groupes se présente comme suit :

- Le Groupe A : constitué par les entités dont le remplissage d'un canevas de réconciliation est requis pour les sociétés, ainsi que pour les administrations réceptrices de leurs flux.
- Le Groupe B : constitué des entités pour lesquelles seul l'Etat est tenu de fournir une déclaration désagrégée par société.
- Le Groupe C intègre les entités pour lesquelles seul l'Etat est tenu de fournir une déclaration agrégée.

La Grande île a publié la première édition de son rapport EITI en 2011 se rapportant sur la période 2007-2010. Cette publication a été confiée au cabinet Ernst & Young. Les évènements politiques survenus dans le pays en 2009 ont contraint le conseil d'administration de l'EITI International à suspendre Madagascar de son statut d'État candidat en Octobre 2011. La structure locale de l'EITI a poursuivi son travail aboutissant à l'édition d'un autre rapport de réconciliation concernant l'exercice 2011 et publié en septembre 2013.

Le Conseil d'Administration de l'EITI a décidé le 06 juin 2014 de lever la suspension de Madagascar et de rétablir son statut de pays Candidat. Le Conseil a pris note de l'engagement du nouveau gouvernement de Madagascar à mettre en œuvre la Norme EITI. Il s'est réjoui que les structures nécessaires à une mise en œuvre efficace de l'EITI soient désormais en place et capables d'être soutenues. La réintégration de Madagascar en tant que pays Candidat est soumise à des conditions. Conformément à la norme EITI, Madagascar doit publier chaque année des rapports EITI conformes aux exigences de l'EITI pour conserver son statut de pays Candidat.

## 7. Rappel des processus de budgétisation et des procédures d'audit applicables à Madagascar.

### a) Processus de budgétisation applicable à Madagascar.

Le texte déterminant le cadre juridique de la Loi de Finance à Madagascar est la Loi Organique 2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances. Elle remplace la loi 63.015 du 15 juillet 1963 en abandonnant le budget de moyen au profit du budget de programme.

La préparation budgétaire s'étend sur dix mois, de janvier à octobre. En effet l'élaboration du projet de Loi de Finances commence en janvier par une Communication en

Conseil du Gouvernement concernant le processus d’élaboration du Budget et se termine par le dépôt à l’Assemblée Nationale, au plus tard le 30 octobre de l’année qui précède l’année budgétaire. Le Ministère du Finance et du budget, par la Direction générale du budget, a élaboré en juin 2015 un document intitulé « Guide d’élaboration du budget suivant la logique du budget de programme », qui traite de manière détaillé le processus d’élaboration du budget, la préparation et la programmation du budget au niveau des institutions et ministères ainsi qu’une aide à la lecture des documents budgétaires. Le document est téléchargeable sur le site web du Direction Générale du Budget.

La préparation du budget commence par la présentation des grandes orientations et perspectives budgétaire du gouvernement à tous les institutions et Ministères. Ces derniers élaborent par la suite les politiques sectorielles adéquates à la réalisation de la Politique Générale de l’Etat. De la politique sectorielle découle les programmes d’actions, cohérentes avec la Politique Générale de l’Etat, accompagnées d’un plan de performance pluri annuel et des perspectives budgétaires. Ces éléments sont transcrits dans le Document d’Orientation pour l’Elaboration du budget.

Le Ministère des Finances et du Budget, de son côté, détermine les principaux agrégats macroéconomiques et fixe les crédits à allouer à chaque Institution et Ministère par catégorie de dépenses, par grandes rubriques et par financement. Ensuite le Ministère des Finances et du Budget procède à l’ajustement s’il y a d’éventuelles incohérences entre les crédits notifiés et les perspectives budgétaires envisagées par les Institutions et les Ministères. Les informations relatives au budget et aux dépenses, les Lois de Finances initiales et rectificatives ainsi que les annexes qui leurs sont rattachés sont accessibles en ligne.

#### b) Procédures d’audit applicables aux entreprises privées.

Les entreprises à participation exclusivement privée exerçant à Madagascar sont régies par la loi sur les sociétés commerciales n°2003-036 du 10 décembre 2003. Cette loi prévoit qu’à la clôture de chaque exercice comptable, les entreprises arrêtent leurs comptes et présentent leurs Etats Financiers conformément aux règles comptables régissant les entreprises commerciales selon le Plan Comptable Général 2005.

L’audit des comptes par un ou plusieurs commissaires aux comptes est obligatoire pour les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilités limitées (SARL) qui répondent aux critères non cumulatifs listés ci-après :

-i) chiffre d’affaires supérieur à 100 millions de MGA

- ii) ou dont le capital excède 20 millions de MGA
- iii) ou l'effectif est supérieur à 50 collaborateurs.

Toutefois, les sociétés individuelles ou unipersonnelles qui ne répondent pas aux critères listées ci-dessous ne sont ni tenues de présenter leurs Etats Financiers ni d'auditer leurs comptes sociaux. Alors que la réglementation exige le dépôt des documents comptables auprès du Tribunal du commerce, aucune sanction n'a été prévue à l'encontre des mandataires sociaux en cas de non production de ces documents.

La majorité des permis miniers est détenue par des entités constituées en Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) ou Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelles (SARLU).

### c) Procédures d'audit appliquées aux entités d'Etat

A côté de ces entreprises privées figurent les entreprises à participations publiques lesquelles sont régies par la loi sur les sociétés commerciales n°2003-036 du 10 décembre 2003, la loi 2014-014 du 4 septembre 2014 relative aux sociétés commerciales à participation publique et le décret 2015-849 portant organisation de la tutelle et de la représentation de l'État dans les organes d'administration et de gestion des sociétés à participation de l'État.

Les comptes des organismes collecteurs, des collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics sont tenus en termes de recettes et de dépenses. Présentés pour répondre à une optique de suivi budgétaire, les comptes publics sont tenus en comptabilité de trésorerie et ne présentent donc pas une situation des engagements, des créances et des dettes. Ces entités sont sous la tutelle financière du Ministère des Finances et du Budget.

Le Tribunal financier contrôle l'exécution budgétaire des collectivités territoriales décentralisées, des Etablissements ou Organismes publics. Dans le cas où 50% du capital social de la société est détenue par l'Etat ou ses démembrements, cette entité sera soumise au contrôle du Tribunal Financier.

La Cour des Comptes juge les comptes des comptables publics, s'assure du bon emploi de l'argent public et en informe les citoyens. Elle a compétence pour vérifier la régularité des recettes et des dépenses des comptables publics, des entreprises appartenant à l'Etat, des collectivités décentralisées, des organes publics et des établissements publics nationaux. L'exécution budgétaire est bouclée par le projet de loi de règlement à soumettre aux parlementaires.

Le projet de loi de règlement au titre de 2014 ne sera soumis au parlement qu'au mois de mai 2017.

## 8. Les réformes en cours matières minière et d'audit.

Des projets de réforme des Codes minier et pétrolier ont été annoncés en 2014 par le Gouvernement. La Banque mondiale a apporté une assistance technique au Ministère auprès de la Présidence en charge des Mines et du Pétrole concernant l'élaboration du projet de Code Minier et Pétrolier à Madagascar. Un atelier de deux journées (25 et 26 mars 2015) organisé par l'OMNIS et le Ministère auprès de la Présidence, chargé des Mines et du Pétrole a présenté un projet de code pétrolier à l'ensemble des parties prenantes. Les travaux relatifs à l'élaboration du nouveau Code Minier et du Code Pétrolier se poursuivent et nous ne pouvons retranscrire qu'une synthèse des éléments de fonds qui ont été débattus en 2014 sur la teneur de ces projets. Ces projets n'avaient en 2014 (ni à ce jour) pas été soumis à la validation d'aucune instance institutionnelle (Conseil de Gouvernement, Conseil des Ministres, Assemblée Nationale...).

**S'agissant du projet de Code Minier**, nous relevons une dizaine de thèmes qui ont été abordés, à savoir la fiscalité minière, les permis miniers, la fondation minière, l'environnement, le contenu local et la responsabilité sociétale des entreprises, la sécurisation foncière, la transparence, les institutions du secteur minier, l'information et la participation du public et les avantages pour les investisseurs nationaux.

Ainsi, la société nationale minière, un des piliers des propositions du Ministère annoncé lors du lancement de ce projet de révision du Code Minier, ne figurerait plus parmi ces dix (10) domaines. Comme pour le projet de société nationale pétrolière, elle devait avoir les mêmes statuts que les autres compagnies et disposait ainsi du droit d'explorer, d'exploiter des ressources minérales, de nouer des joint-ventures, de lever des capitaux...

Le projet de Code Minier poursuivrait l'objectif d'une meilleure gestion de la ruée vers les exploitations minières, mais également, une normalisation des petits exploitants qui évoluaient dans le secteur informel.

## **S'agissant de l'audit des entités privées et des entités à participation publiques.**

Des réformes sur les différentes lois citées ci-dessus ne sont pas prévues à court et moyen terme.

Les pistes de réflexion pourraient inclure :

- l'obligation des sociétés minières de faire certifier par leurs auditeurs des documents spécifiques tels que les canevas de documentation des impôts et taxes payés au cours de l'année,
- l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) qui facilitera la production des informations financières par les entités publiques.

## **Chapitre II : Photographie du secteur minier à Madagascar**

Madagascar est l'un des pays les plus riches en ressources naturelles. Cela se traduit par l'intérêt que portent les étrangers sur le pays depuis des siècles. Nous verrons dans ce chapitre que l'exploitation des ressources minières à Madagascar ne date pas d'hier et que les Malagasy ont déjà eu conscience de la valeur de ces ressources depuis bien longtemps.

### **Section I : Contexte**

#### **1. Historique de l'exploitation minière**

Madagascar dispose d'énormes ressources minières incluant des pierres précieuses et des minéraux industriels (Nikel, cobalt,...). La composition du sous-sol malgache est lié à son histoire géologique (tectonique, volcanisme, érosion). D'après les statistiques de la Ministère de l'énergie et des Mines, seulement 10% de la richesse minière à Madagascar est encore exploitée. De plus, il existe encore actuellement des gisements miniers mal connus en cours de prospection (PGRM), et le manque de connaissance sur les ressources potentielles du pays a freiné le développement du secteur minier.

La présence de pierres précieuses à Madagascar a été signalée pour la première fois lors d'une expédition française dirigée par le capitaine J. FONTENEAU en 1547<sup>1</sup>.

Le gouverneur des Indes Flacourt a découvert à Fort-Dauphin en 1658 le saphir, le topaze, le beryl bleu et le rubis, et l'émeraude dans le sud de l'île. Parallèlement, le gisement de quartz a été découvert durant cette période et la première exportation de cristaux de quartz a été effectuée par l'Inde vers l'Europe.

Durant les 17<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> siècle, le pays a connu un processus d'enclenchement du secteur minier qui se traduit par l'organisation des premières campagnes de prospection minière. Le 19<sup>ème</sup> siècle est marqué par la relance de la recherche minière motivée par l'espoir de trouver de nouveaux gisements de charbon dans le sud ouest du pays. Cependant, jusqu'à l'annexion de Madagascar à la France le 06 août 1896, l'exploitation minière reste très réglementée et la sanction réservée aux contrevenants était très sévère. Sous le règne de la Reine Ranavalona II (1868-1883), la loi stipulait en 1881 que *la fouille des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, de pierre précieuse, de diamants, de charbon de terre... était interdite tant sur les terres prises à bail que celles qui ne le sont pas. Ceux qui contreviendraient à cette loi seraient condamnés à 20 ans de prisons de fer... »*

Sous le règne de RANAVALONA III (1883-1897), une dérogation est donnée en 1886 pour l'exploitation d'une concession d'or pour des raisons économiques, cependant, aucune exploitation n'est réellement connue avant le début de la période coloniale.

L'exploitation des pierres gemmes a débuté en 1904. Le premier décret minier a été déclaré en 1906 et à la même période, le potentiel minéralogique de Madagascar a pris son envol en matière de reconnaissance. Suite à ce premier décret, le contrôle du commerce des pierres gemmes fut instauré en 1907. Le graphite, une des premières ressources minières, a été exploité dans le gisement de la région de Moramanga sous l'égide de la colonisation.

Le début de l'exploitation de mica, quant à elle, a démarré en 1918 avec 20 tonnes, plaçant ainsi le pays au 4<sup>ème</sup> rang mondial après l'Inde, les USA et le Canada.

À la fin de la Première Guerre mondiale, Madagascar est reconnu comme exportateur - de minéraux radioactifs avec des gisements repérés sur l'axe Antsirabe - Itasy.

La faiblesse de la teneur radioactive des minéraux a cependant conduit à l'arrêt de la production.

En 1925, Madagascar se situe au 1er rang mondial des exportateurs de graphite.

Entre 1946 et 1968, le Commissariat à l'énergie atomique français (CEA) mettait en évidence des gîtes d'uranium et exploitait le minerai, notamment à Vinanikarena, au sud d'Antsirabe (centre du pays) et dans la boucle du fleuve Mandrare (région de Tranomaro, sud-est). A la fin des années 1950, la Société de traitement des sables du sud de Madagascar (Sotrassum), filiale de Péchiney et du CEA, exploitait les sables noirs à monazite, ilménite et zircon des plages et dunes du sud-est de l'île (Rapport Madagascar, Vohary gasy)

Les années 1980-1990 ont été marquées par l'augmentation des cours mondiaux des matières premières et leur raréfaction. Mais la politique locale à cette époque n'agit pas en faveur des investisseurs étrangers. Ce n'est qu'après une dizaine d'années que le Gouvernement

Malgache a mis en place une politique favorisant la venue des investisseurs étrangers (Code Minier et Loi sur les Grands Investissements Miniers-LGIM). La mise en place de la LGIM, l'augmentation des besoins mondiaux en matières premières, et l'importance grandissante des pays émergents tels que la Chine ont intensifié l'intérêt des investisseurs étrangers aux richesses du sous-sol malgache.

A la fin des années 1990, une ruée vers le saphir et le rubis a conduit au développement brusque de nouvelles villes minières à Ilakaka et Sakaraha et ont fait de Madagascar l'un des plus grands producteurs au monde de ces pierres précieuses de couleur. L'orpailage est aussi une activité de subsistance dans de nombreuses régions du pays, produisant dans certains cas plusieurs tonnes d'or par an.

Jusque dans les années 2000, la chromite était le seul produit exploité à l'échelle industriel à Madagascar. La production de chromite a démarré en 1968 dans le cadre de la compagnie COMINA qui a été nationalisé en 1975 et qui depuis est connue sous le nom de Kraomita Malagasy ou Kraoma SA. Madagascar a longtemps occupé la dixième place parmi les producteurs de chrome au niveau mondial, bien qu'à un niveau de loin inférieur à celui de l'Afrique du Sud, le premier producteur mondial.

L'exploitation minière à grande échelle s'est nettement développée dans les années 2005-2012 avec l'arrivée de deux grands projets miniers industriels qui sont maintenant dans leur phase d'exploitation:

- QIT Madagascar Minerals (QMM), une mine d'ilménite, de rutile et de zircon à Tolagnaro, dans le Sud-Est de Madagascar, a été lancé en 2009. L'entité est détenue à 80 pour cent par le géant minier anglo-australien Rio Tinto et à 20 pour cent par l'État.
- Le Projet Ambatovy produit du nickel, du cobalt et du sulfate d'ammoniaque (comme un sous-produit du raffinage), à partir d'une mine près de Moramanga, et une usine de traitement à Toamasina, à l'Est de Madagascar. Le projet a été lancé à la fin 2012 par un consortium regroupant Sherritt International Corporation du Canada (40%), Sumitomo Corp. du Japon (27,5%), Korea Resources Corp. de la République de Corée (27,5%), et SNC-Lavalin Inc. du Canada (5%).

Le secteur des exploitations minières industrielles tient une place importante dans l'économie malgache, il représente actuellement 95 % des recettes minières du pays; les 5 % restants sont liés à l'exploitation des pierres précieuses (Banque mondiale, 1998).

## 2. Les enjeux et les problématiques liés à l'exploitation minière

### *Les enjeux*

L'activité minière est devenue un secteur clé de l'économie malgache. Sa contribution au PIB croît de plus en plus surtout avec l'arrivée des grands investisseurs, de même que sa contribution dans les exportations. L'activité minière est sujette à différents enjeux :

- Sur le plan légal et réglementaire :

L'enjeu légal et réglementaire concerne les dispositions prises par l'Administration Publique au niveau fiscal et légal. En ce qui concerne la Loi sur les Grands Investissements Miniers (LGIM), le principal enjeu réside dans la stabilité offerte aux investisseurs, indépendamment du changement de régime politique et au changement de gouvernement.

- Sur le plan social :

L'implication de la population locale dans l'implantation des grandes exploitations minières joue un rôle important dans la réalisation du projet. L'engagement de la communauté locale constitue une garantie et une licence sociale d'opérer dans une optique d'équité et de développement durable. A l'inverse, les communautés d'implantation peuvent constituer une barrière, retardant, ou même, mettant un terme au projet.

- Sur le plan économique :

L'implantation d'une exploitation minière favorise la création d'emplois directs et la création d'activités périphériques nécessaires au projet minier, assurant ainsi le développement d'un tissu économique autour de l'activité minière, à travers notamment la création d'emplois indirects et induits.

- Sur le plan environnemental :

Le cadre environnemental est d'une importance capitale dans la mise en place d'une grande exploitation minière. Le titulaire du projet doit respecter le cahier des charges établi lors de l'Etude d'Impact Environnementale (EIE), ce qui traduit un engagement de l'investisseur envers les autorités compétentes et les communautés concernées, en matière de respect de l'environnement.

- Sur le plan des infrastructures :

Compte tenu de la dimension des unités industrielles minières, les grandes exploitations requièrent en général des sources d'énergie importantes. Celles disponibles localement restent insuffisantes ou inexistantes dans les zones d'exploitation minière, pour la majorité des cas. Les investisseurs sont contraints dans ce cas de créer une source d'énergie

qui leur est propre et qui satisfait leur besoin. Le développement des projets miniers nécessite également des infrastructures de transport, d'exportation, et d'hébergement.

#### *Les problématiques liées à l'exploitation minière.*

Le secteur minier est en général confronté à des différentes problématiques que ce soit au niveau local, national ou encore international. Les principaux défis que connaît le secteur minier sont :

- Stabilité du cadre fiscal et réglementaire
- Sécurisation foncière des zones d'exploitation
- Développement des infrastructures à proximité de zones d'exploitation
- Mise en place de sources d'énergie
- Compatibilité du projet avec l'environnement
- Promotion du contenu local
- Génération de revenus au niveau local

### **Section : II Description du potentiel minier à Madagascar.**

#### **1. Le potentiel minéral**

Les potentialités de Madagascar en ressources minérales sont nombreuses, l'on ne dispose pas seulement de pierres précieuses mais également des minerais industriels qui sont répartis dans tout le pays.

Les substances minérales sont classifiées de la manière suivante :

- Les substances minérales non métalliques utilisées à des fins de constructions et de travaux publics et d'énergie telles que le sable, l'argile, le marbre, le calcaire ;
- Les substances minérales à usage industriel comme le fer, le chrome, le manganèse, le vanadium, le titane, le zirconium, l'ilmenite ;
- Les métaux de bases comme le cuivre, le fer, le plomb, l'aluminium, l'étain, le cobalt, le nickel;
- Les métaux précieux comme l'or, l'argent ou le platine;
- Les pierres précieuses et semi-précieuses comme le beryl, le saphir, l'émeraude, le rubis, le quartz rose, la topaze, la tourmaline, l'améthyste, l'aigue-marine;

- Les substances minérales énergétiques comme la houille, le charbon, le lignite, le graphite;
- Les substances minérales autres comme le mercure, le lithium, le magnésium, le radium et les terres rares, l'uranium, le vanadium;

Les principales substances ayant pour le moment le plus attiré les Investissements Directs Etrangers sont le nickel-cobalt (Projet Ambatovy, actuellement en phase de production) et l'ilménite-bioxyde de titane et de fer (Rio Tinto-QMM, en phase d'exploitation depuis 2009). Cependant, d'autres ressources sont en phase d'exploration tel que le charbon, le fer, le graphite, ou encore le calcaire (Rapport EITI d'audit et de réconciliation des paiements effectuées par les industries extractives et l'État malagasy et des recettes de l'Etat – exercice 2010) ;

## **1. Localisation des gisements miniers**

Nous verrons en annexe I la carte qui montre les différents gisements miniers du pays.

## **2. Les minerais en exploitation à Madagascar**

- *Le Nikel et le Cobalt*

Le Nikel est un métal blanc et argenté caractérisé par sa grande résistance à l'oxydation et à la corrosion. Ce métal est surtout utilisé dans les fonderies d'acier inoxydables et certains alliages. Le cobalt, de son côté est un métal qui permet d'augmenter les propriétés mécaniques, le cobalt est également utilisé dans les superalliages utilisés dans l'industrie et turbines à avion.

Ambatovy est actuellement la plus importante activité minière à Madagascar. Elle devrait produire chaque année 60 000<sup>1</sup> tonnes de nickel, 5 600<sup>2</sup> tonnes de cobalt et 210 000<sup>3</sup> tonnes de sulfate d'ammonium. (Chambre des Mines, Monographie du secteur minier).

- L'Ilménite

La fusion de l'ilménite permet d'en extraire du fer et du dioxyde de titane. Actuellement, la majorité de la production (90%) est utilisé dans la fabrication de peinture, de plastiques et papiers sous forme de pigment blanc, le reste est utilisé dans l'industrie de

<sup>1</sup> Source : Ministère des mines et de l'énergie

<sup>2</sup> ibid

<sup>3</sup> ibid

l'automatique et l'aéronautique sous forme de titane métal. Les principaux consommateurs sont les pays émergents comme l'Amérique Latine, l'Inde et la Chine et constituent 70% à 80% de la demande (Chambre des Mines, Monographie du secteur minier). Rio Tinto-QMM est le principal exploitant d'Ilménite à Madagascar avec une capacité de production de 750 000<sup>4</sup> Tonnes.

- L'Uranium

L'Uranium est utilisé dans le fonctionnement des réacteurs nucléaires pour produire de l'électricité. La société Pam Atomique Madagascar (PAM) s'est lancée dans la prospection sur 4 sites dans le sud (Folakary, Makay, Faratsiho et Tranomora). Depuis 2005, de nombreuses sociétés se sont lancées dans la prospection de l'uranium. PAM a détecté la présence d'uranium de haute qualité dans le gisement de Tranomora, au Nord-Ouest de Fort Dauphin. ALM et Forex, quant à elles, prospectent dans la région de Melaky. La société Red Island Resources Uranium travaille dans la région de Beninitra. Quant à, PencariMiningCorp, elle a ses activités dans les régions du Centre, de l'Ouest et du Sud, ainsi que les sociétés Haddington et Uranium Star.

- Le Chrome

Grâce à ses vertus de résister à la corrosion et au ternissement, le chrome est utilisé principalement dans la fabrication d'acier inoxydable, dans la coloration et la peinture, à l'amélioration de la résistance à la corrosion. La société Kraomita Malagasy est le principal exploitant de Chrome à Madagascar.

- Le Graphite

Il est surtout utilisé dans la sidérurgie, la construction métallique, électrique, et dans certains alliages. Son utilisation la plus courante est dans la fabrication de crayon. Le graphite figurait parmi les principaux minéraux exploités à Madagascar au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Le pays était le premier exportateur de graphite en 2005 et actuellement, avec la concurrence de la Chine, cette activité a perdu son importance. Aujourd'hui des gisements situés vers Ambatolampy, Ampanihy et au sud de Vatolampy sont exploités par quelques sociétés à capitaux français telle que les Etablissements-Gallois.

- Le fer

Le fer est le principal élément entrant dans la composition de l'acier. Madagascar possède des potentialités, attirant de nombreux investisseurs. Mais la teneur en fer de la plupart des gisements reste faible avec un taux de 30%, son exploitation reste difficile

---

<sup>4</sup> ibid

comparée aux autres pays producteurs. Les réserves de Soalala (au Sud de Mahajanga) estimées à 360 millions de tonnes avec une teneur de 35% de fer. La réserve à ce jour explorée appartient à la société WISCO. Le gisement de Bekisopa à l'Ouest de Fianarantsoa est exploré par Clining Minig Corp.

- **La Bauxite**

La bauxite constitue le principal mineraï permettant la production d'aluminium. Plusieurs gisements de bauxite ont été découverts dans le Sud-Est de Madagascar et dans le Nord de Fort-Dauphin jusqu'à Farafangana. Les teneurs restent faibles et le produit est moins compétitif comparé à la bauxite des pays grands producteurs tels que la Guinée, l'Australie et le Brésil. Le gisement le plus important est celui de Manantenina à 110 km de Fort Dauphin.

- **Le Zircon**

Le zircon est le principal mineraï de zirconium et de hafnium, utilisés dans les réacteurs nucléaires. La valeur estimée de ce mineraï dans les régions de Toamasina et de Manantenina est de 1,6 millions<sup>5</sup> de tonnes.

- **Le Charbon**

Le charbon est le combustible fossile le plus utilisé dans le monde pour la production d'électricité. De nombreux pays l'utilisent encore comme source d'énergie principale comme la Pologne, l'Afrique du Sud, la Chine et l'Australie. La société Madagascar Consolidated Mining, a mené une recherche dans la réserve de Sakoa. Les sociétés Pan African Mining et Lemurs y mènent également d'importants travaux d'exploration.

- **Le Calcaire**

Le calcaire est une roche sédimentaire, facilement soluble à l'eau. Il est utilisé dans la construction et dans l'industrie. A ce jour, la compagnie Sheritt prospecte un gisement de calcaire à Tuléar. D'autres compagnies comme « Jindal Steel& Power Limited », DIAMOND CEMENT et OSHO MADAGASCAR s'intéressent également à d'autres gisements de calcaire à Tuléar

Le potentiel minier de Madagascar est encore mal connu jusqu'à présent. La Ministère des Mines ainsi que la Direction Générale des Mines entament actuellement les mesures nécessaires pour permettre de connaître le vrai potentiel du pays en matière de ressources minières. La connaissance de la réelle potentialité du pays en ce qui concerne ces gisements

---

<sup>5</sup> ibid

miniers permettrait de mieux gérer les ressources minières et prendre les mesures adéquates pour leur exploitation ou non.

## PARTIE II : RETOMBÉES DE L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR EXTRACTIF

### Chapitre I : Estimation du poids du secteur minier artisanal et à petite échelle

Le potentiel minier de Madagascar reste à ce jour mal connu. Selon le ministère des Mines, seul 10% des gisements miniers sont encore connus. Cependant, les activités dans le secteur extractif sont fort nombreuses et surtout si l'on parle des petites exploitations artisanales. Nous ne pouvons ignorer leur existence dans ce devoir, leur poids au niveau de l'exploitation minière montre combien ce secteur est important pour Madagascar.

Traditionnellement, l'exploitation minière à Madagascar se résume à une exploitation artisanale et à petite échelle de l'or, des pierres précieuses et semi-précieuses telles que le saphir, le rubis, l'aigue-marine, la tourmaline, le topaze, l'améthyste et l'émeraude. À la fin des années 1990, une ruée vers le saphir et le rubis a conduit au développement brusque de nouvelles villes minières à Ilakaka et Sakaraha et ont fait de Madagascar l'un des plus grands producteurs au monde de ces pierres précieuses de couleur. L'orpailage est aussi une activité de subsistance dans de nombreuses régions du pays, produisant dans certains cas plusieurs tonnes d'or par an.

Jusque dans les années 2000, la Chromite exploitée par la société KAOMA était le seul produit exploité à l'échelle industriel. L'exploitation minière à grande échelle s'est nettement développée dans les années 2005-2012 avec l'arrivée de deux grands projets miniers industriels qui sont maintenant dans leur phase d'exploitation: QMM et le Projet d'Ambatovy.

#### Section I : Définition et poids des petites mines.

##### 1. Définition des petites mines

Le Code Minier de 2005 définit les petites mines ou les mines artisanales comme : « *Les méthodes traditionnelles qui comprennent essentiellement l'emploi d'outils manuels et la force humaine ou animale pour l'extraction des substances minérales du sol ou du sous-sol* ». Les petits exploitants sont définis comme ceux « *des mines à ciel ouvert ou sous terre [...] qui utilisent des techniques artisanales sans transformation des minéraux sur le lieu d'extraction* ». Sont ainsi compris dans cette catégorie les orpailleurs.

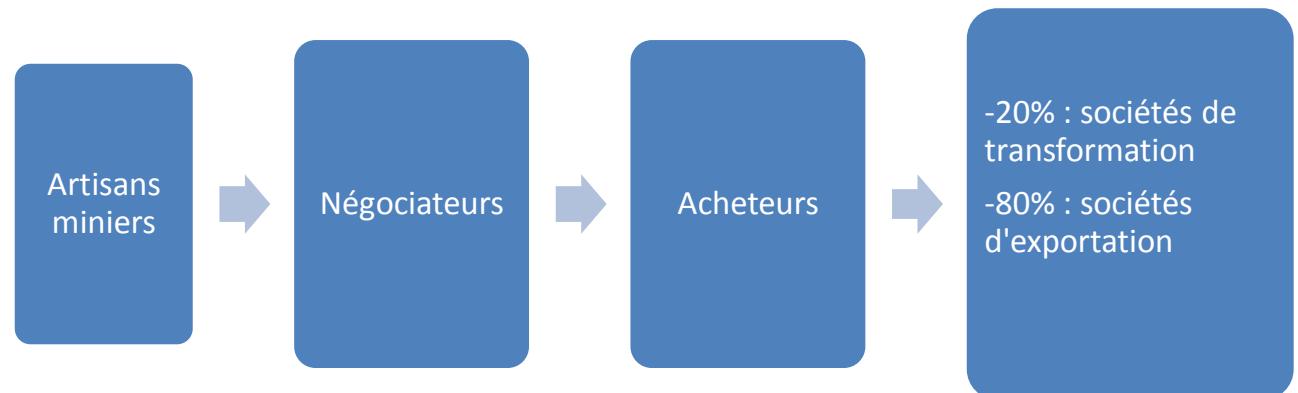
Les activités entreprises dans les petites mines sont parfois réalisées sans titre minier par les petits exploitants, ce qui donne un caractère informel à ce type d'exploitations. Elles concernent principalement l'or et les pierres précieuses ou semi-précieuses (rubis, émeraude, saphir, améthyste, topaze, tourmaline, etc.).

Les acteurs intervenants dans la chaîne de valeurs de l'exploitation artisanale et à petite échelle se subdivisent en deux (2) groupes :

- Les acteurs directs : les artisans miniers, les négociants et les acheteurs ou shop ;
- Les acteurs indirects : les membres de l'Administration et ceux qui vivent et travaillent autour des activités minières autour du site.

Le graphique ci-dessous résume la chaîne des valeurs de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle à Madagascar.

*Figure 2 : Chaîne des valeurs de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle à Madagascar :*



En amont de la chaîne, il y a les artisans miniers qui constituent la frange d'acteurs la plus importante, au plan numérique, intervenant dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Ils s'organisent en groupe de 3 à 4 personnes et utilisent des méthodes manuelles ou des outils rudimentaires dans leurs activités minières.

Les négociateurs ou « business-men » servent d'intermédiaires entre les acheteurs et les artisans miniers. Dans la chaîne de valeur, cette activité est celle qui génère le plus de marges. Les acheteurs sont principalement des étrangers. En général, 80 % des produits achetés sur le marché intérieur sont exportées.

Ensuite, seules quelques sociétés de transformation (bijouteries ou lapidaireties), achètent les produits afin de les transformer en bijoux.

## **2. Résultats d'études sur le secteur extractif informel.**

### ❖ Données de la Banque Mondiale :

La Banque Mondiale estime, dans son *Recueil de Notes de Politiques pour Madagascar* (publié en mai 2014), que près de 500 000 personnes travaillaient dans le secteur minier artisanal à la fin des années 1990, ce qui en ferait l'un des employeurs les plus importants du pays devant le secteur textile, mais derrière l'agriculture. Par ailleurs, la suspension de l'émission de nouveaux permis miniers en 2009 a fait passer de nombreux exploitants dans le secteur informel. En effet, le nombre de PRE est passé à plus de 1500 en 2008 à moins de 500 en 2012 (Rapport final de réconciliation de l'exercice 2012, EITI).

### ❖ Données ENEMPSI

L'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel réalisée en 2012 par l'INSTAT<sup>6</sup> a permis de disposer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs utiles pour analyser le marché du travail et le secteur informel à Madagascar. Les résultats présentés concernent les conditions d'activités des Unités de Production Individuelles (UPI)<sup>7</sup>, les caractéristiques de la main-d'œuvre et des emplois dans les UPI, la production, l'insertion et la concurrence des UPI, la relation entre le secteur informel et l'État et enfin les problèmes et perspectives du secteur informel, notamment sur la branche de l'industrie extractive minière.

En 2012, à Madagascar, le nombre d'Unités de Production Individuelles « UPI » (hors agriculture, élevage, chasse et pêche) est estimé à 2 268 900 unités. La quasi-totalité de ces Unités de Production Individuelles « UPI » (99,9 %) est classée comme unités de production informelles (Rapport de réconciliation 2012, EITI). Ainsi, dans les UPI, il n'existe ni contrat écrit, ni congés payés, ni sécurité sociale pour les travailleurs.

L'étude de l'INSTAT montre principalement que :

- La branche de l'industrie extractive minière représente 8% de l'ensemble ces UPI : 13,3% sont répertoriés en milieu urbain, et 86,7% en milieu rural.
- Le principal motif de création d'UPI dans l'industrie extractive minière est l'augmentation du revenu (54%) des petits exploitants, devant l'impossibilité de trouver un emploi salarié formel ou la « tradition familiale ».
- La durée de vie moyenne des UPI extractives est de 8,7. Les UPI qui existent depuis longtemps correspondent à des UPI caractérisées par un savoir-faire spécifique ou traditionnel

<sup>6</sup>*Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel – Enempsi 2012, Novembre 2013, vol 1*

<sup>7</sup> Les Unités de Production Individuelles « UPI » sont considérées comme « informelles » dans la mesure où : soit elles ne possèdent pas de numéro statistique, soit elles ne tiennent pas de comptabilité écrite ayant une valeur administrative.

(activités de transformation, de confection). À l'inverse, les UPI « jeunes » sont des UPI dont l'activité ne requiert pas nécessairement une qualification ou un capital important.

- 70,7% du capital de la branche de l'extraction minière est financé par l'épargne
- Le taux de salarisation est faible dans les UPI, car la capacité de création d'emploi salarié reste limitée (3,9% dans les UPI d'extraction minière).
- Les hommes sont plus présents que les femmes dans la branche extractive informelle.
- 44% des actifs de cette branche sont des jeunes de moins de 26 ans.
- Les personnes actives de cette branche ont en moyenne 3,1 années d'études.

(Rapport de réconciliation, EITI)

### **3. Cas particulier de la production d'or à Madagascar.**

L'or ne fait pas encore l'objet d'une exploitation industrielle à Madagascar. L'exploitation et l'exportation illégale d'or constituent un aspect frappant des petites mines. En effet, selon les informations auprès de la Direction Générale des Mines, aucune exportation d'or n'était officiellement enregistrée à Madagascar jusqu'au premier semestre 2012. Puis, environ 150 kilogrammes d'or ont été exportés conformément à la loi, doublant pour le mois d'avril 2012 les redevances et ristournes reçues par l'administration minière (168 millions Ariary de redevance contre 77,04 millions d'Ariary le mois précédent), (Source : Rapport de réconciliation EITI 2014).

Cependant, une décision du Conseil des Ministres a interdit l'exportation d'or suite à cette expérience unique. Une décision de donner à la Banque centrale l'exclusivité d'exportation de l'or a été prise en Conseil des Ministres.

Malgré l'interdiction d'exportation de ce métal précieux, les Nations Unies évaluent la valeur des exportations de Madagascar à 18 millions USD en 2012 (et 23,96 millions USD pour les exportations de pierre précieuses)<sup>8</sup>, ce qui équivaudrait à 600 kg d'or et pourrait représenter plus de 790 millions MGA de redevances<sup>9</sup> (Rapport de réconciliation EITI 2014).

Le tableau ci-dessous présente l'estimation de l'exportation d'or de Madagascar de 2010 à 2014, d'après les statistiques de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le commerce et le Développement).

---

<sup>8</sup> Soit 28,39 millions USD en 2014 pour les exportations de pierres précieuses et 45,77 millions USD pour les exportations d'or (source UNCTAD Stat)

<sup>9</sup> Rapport final Etablissement de l'état zéro de la composante 4 du PAGE/GIZ Petites mines d'exploitation artisanale Région AtsimoAndrefana et Région Diana ; Extrait rapport ITIE 2013.

Il convient de relever que ce chiffre de 18 millions de dollars a été depuis actualisé par la CNUCED et ne serait plus valable. Les statistiques de la (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) CNUCED estiment respectivement à 9,8 millions (environ 327 kg) et 16,3 millions USD (environ 543 kg) en 2012 et 2013 la valeur des importations d'or des Émirats Arabes Unis en provenance de Madagascar. Sur la base de ces données partielles, qui ne concernent que les Emirats Arabes Unis, il est possible d'estimer un manque à gagner pour l'Etat et les collectivités s'élevant à près de 326 000 USD.

**Tableau 1 : Estimation de l'exportation de l'or de Madagascar de 2010 à 2014**

Année	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Gold, non-monetary (excluding gold ores and concentrates) (MUSD)</b>	43,97	62,95	75,71	48,27	45,77

(Source : [www.unctadstat.unctad.org](http://www.unctadstat.unctad.org))

Ces chiffres sont néanmoins à nuancer lorsqu'on constate que :

- en 2011, sur la base d'une autre source documentaire, près de 250 millions de dollars d'or et de pierres précieuses auraient été importées de Madagascar par des pays étrangers, principalement les Etats-Unis et les Emirats Arabes Unis (Dubai)<sup>10</sup>
- en 2012, après une actualisation des chiffres par la CNUCED, la valeur exportations d'or vers le reste du monde a été finalement estimée à 75,21 Millions d'USD ;
- en 2014, la valeur de ces exportations vers le reste du monde est estimée à 45,77 Millions d'USD en 2014 contre 48,27 Millions d'USD en 2013, qui est une perte à gagner pour l'Etat d'une valeur de 915 400 USD de redevance (l'équivalent de 2% de la valeur totale d'exportation).

(Source, rapport de réconciliation, EITI 2014).

La baisse significative entre 2012 et 2013/2014 de la valeur des exportations d'or selon les données CNUCED s'explique notamment par la libéralisation de l'exportation d'or pendant le second semestre 2012. Pendant le premier semestre 2012 et à partir de l'année 2013, les exportations d'or étaient exclusivement réservées à la BCM.

Nous avons retranscrit ci-dessous les différentes données mettant en exergue les exportations d'or et de pierres précieuses selon la disponibilité de l'information et de la source. Notons qu'il est très difficile de disposer de données harmonisées et fiables et comparables.

---

<sup>10</sup> Retombées économiques de l'exploitation minière industrielle à Madagascar « résumé de recherche », Centre pour la responsabilité sociale dans le secteur minier (CSR), l'Université de Queensland et l'équipe de la Banque mondiale, 2016

**Tableau 2 : exportation de l'or et de pierres précieuses**

Source	Exportation d'or	Exportation de pierres précieuses
<b>Statistiques de la (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) CNUCED</b>	8 millions USD corrigés ensuite en 75,212 millions USD par la même source (données en 2012) 45,77 millions USD (données en 2014)	23,96 millions USD (données en 2012)
<b>Extrait rapport ITIE 2013</b>	150 kilogrammes d'or ont été exportés légalement au cours du second semestre 2012	N/A
<b>Centre pour la responsabilité sociale dans le secteur minier (CSRM), l'Université de Queensland et l'équipe de la Banque mondiale, 2016</b>	250 millions de dollars (Données en 2011) 214	
Données Direction Générale des Mines	N/A (2014)	14,24 millions USD (données en 2014)

Il résulte de ce qui précède la grande difficulté de connaître avec exactitude la réalité des volumes de production et d'exportation des minerais tant :

- Le poids du secteur informel est lourd pour ce qui est des minerais « or et pierres précieuses »
- L'Administration malgache est défaillante en terme de capacité et/ou d'efficacité de contrôle (douane, institutions spécialisées, contrôle de la production réellement réalisée par les orpailleurs et des ventes qu'ils réalisent et auprès de qui et à quelle valeur, fiscalité applicable à ces transactions).

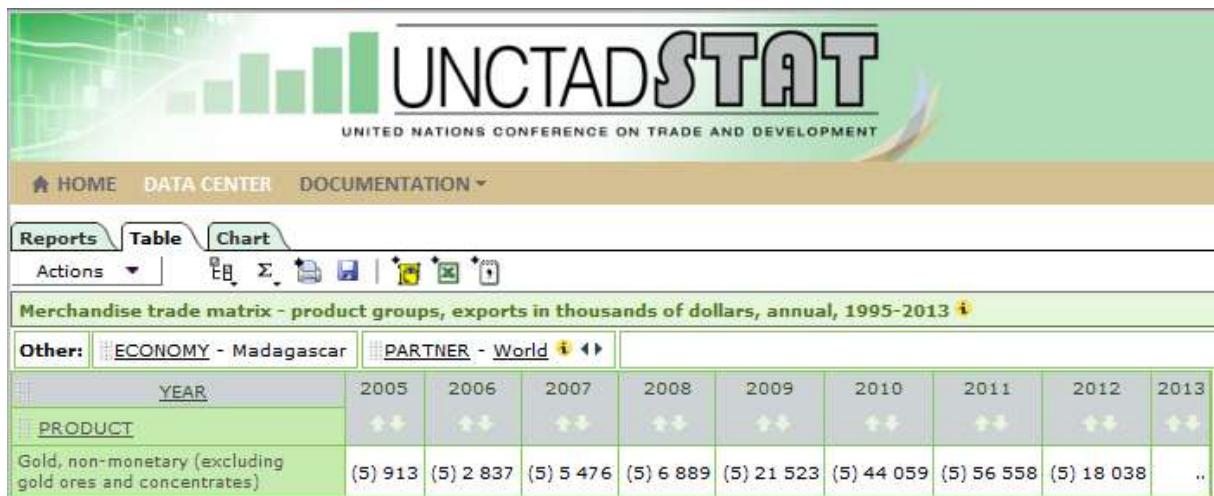
Sur le plan international, la comparaison des balances commerciales par pays et par produit permet de produire des estimations. Les statistiques de la CNUCED estiment ainsi respectivement à 9,8 millions (environ 327 kg) et 16,3 millions USD (environ 543 kg) en 2012 et 2013 la valeur des importations d'or des Émirats Arabes Unis en provenance de Madagascar. La même source fournit une estimation de la valeur de l'or exporté depuis Madagascar comme étant supérieure à 18 millions USD (environ 600 kg) en 2012, avec un pic à 56,5 millions USD (environ 1,8 tonne) en 2011 sur la base de ces données. Il est donc possible d'estimer un manque à gagner pour l'Etat et les collectivités s'élevant à près de 360

000 USD, soit plus de 790 millions MGA en 2012, correspondant à de potentielles redevances non perçues.

*Figure 3 : Exportations d'or de Madagascar vers le reste du monde de 2005 à 2013, en milliers de USD*

**(Source : unctadstat.unctad.org)**

*Note : la mention "(5)" devant les montants du tableau signifie qu'il s'agit d'estimations*



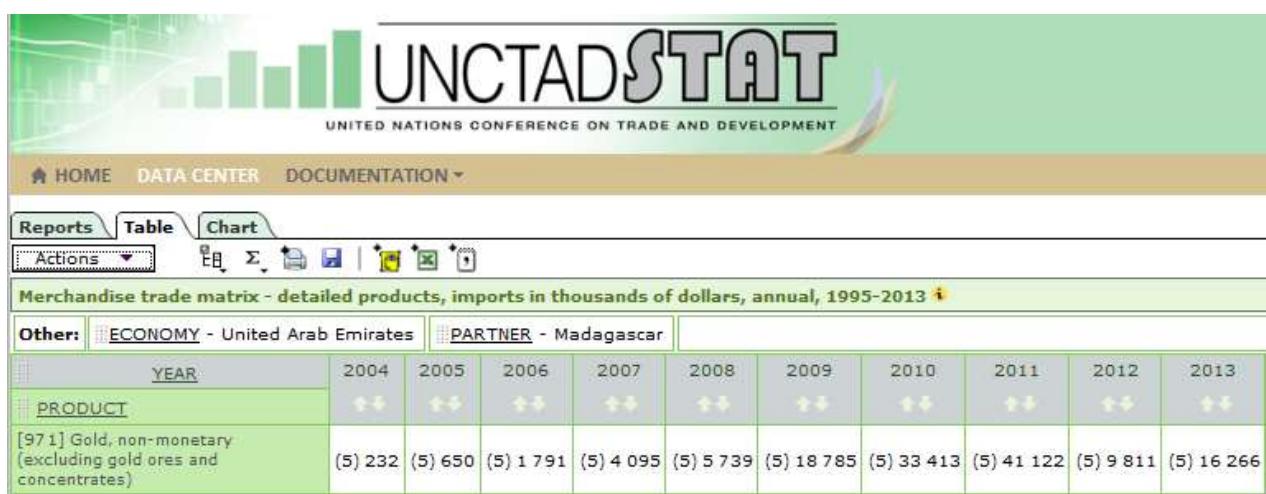
The screenshot shows the UNCTADSTAT website interface. At the top, there's a green header with the UNCTADSTAT logo and "UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT". Below the header, a navigation bar includes links for HOME, DATA CENTER, DOCUMENTATION, Reports (selected), Table, and Chart. Under the Reports tab, there are various action buttons like Actions, Σ, and filters. The main content area is titled "Merchandise trade matrix - product groups, exports in thousands of dollars, annual, 1995-2013". The table has "Other" as the economy and "PARTNER - World" as the partner. The rows are grouped by "YEAR" (2005-2013) and "PRODUCT" (Gold, non-monetary). The data shows values in parentheses, with many entries preceded by "(5)" indicating they are estimates. The last column for 2013 is also marked with "(5)".

Other:	ECONOMY - Madagascar	PARTNER - World	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
YEAR			**	**	**	**	**	**	**	**	**
PRODUCT			(5) 913	(5) 2 837	(5) 5 476	(5) 6 889	(5) 21 523	(5) 44 059	(5) 56 558	(5) 18 038	" "
Gold, non-monetary (excluding gold ores and concentrates)											

*Figure 4 : Importations d'or réalisées par les Émirats Arabes Unis en provenance de Madagascar de 2005 à 2013, en milliers de USD*

**(Source : unctadstat.unctad.org)**

*Note : la mention "(5)" devant les montants du tableau signifie qu'il s'agit d'estimations*



The screenshot shows the UNCTADSTAT website interface. At the top, there's a green header with the UNCTADSTAT logo and "UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT". Below the header, a navigation bar includes links for HOME, DATA CENTER, DOCUMENTATION, Reports (selected), Table, and Chart. Under the Reports tab, there are various action buttons like Actions, Σ, and filters. The main content area is titled "Merchandise trade matrix - detailed products, imports in thousands of dollars, annual, 1995-2013". The table has "Other" as the economy and "PARTNER - Madagascar" as the partner. The rows are grouped by "YEAR" (2004-2013) and "PRODUCT" (97.1 Gold, non-monetary). The data shows values in parentheses, with many entries preceded by "(5)" indicating they are estimates. The last column for 2013 is also marked with "(5)".

Other:	ECONOMY - United Arab Emirates	PARTNER - Madagascar	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
YEAR			**	**	**	**	**	**	**	**	**	**
PRODUCT			(5) 232	(5) 650	(5) 1 791	(5) 4 095	(5) 5 739	(5) 18 785	(5) 33 413	(5) 41 122	(5) 9 811	(5) 16 266
[97.1] Gold, non-monetary (excluding gold ores and concentrates)												

#### **4. Cas des pierres précieuses.**

Ci-dessous les exportations de pierres précieuses enregistrées au niveau du guichet unique du MPMP en 2014 :

***Tableau 3 : Exportations de pierres précieuses enregistrées au niveau du guichet unique du MPMP en 2014.***

Substances minières	Quantités en grammes	Valeur en USD
Emeraudes (pierres précieuses brutes)	14645	20990
Rubis (Pierres précieuses brutes)	73 147	24 956
Saphir (Pierres précieuses brutes)	4 533 206	1 796 928
Emeraude (Pierres taillées)	87	2 229
Rubis (Pierres taillées)	4	89
Saphir (Pierres taillées)	665	69 063
Gangues	104 856	108
Corindon	95 449 256	2 549 720
Pierres fines brutes	35 733 492	2 214 626
Pierres fines sur gangues	9 132	1 276
Pierres fines taillées	10 989	61 223
Pierres fines industrielles	91 093 988	5 976 389
Pierres Industrielles Mixtes Brutes	924 062 824	1 058 573
Pierres Industrielles Travaillées	49 637 669	461 368
Pierres Industrielles sur gangue	66	0

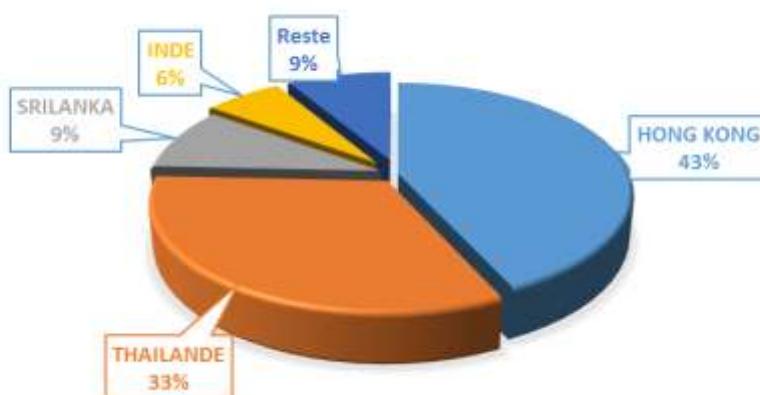
Bijoux en argent	1 960	10 103
Total Exportation de pierres précieuses (a)	1 200 725 987	14 247 642
EXPORTATION TOTAL 2014 (b)		1 976 716 870
Pourcentage dans l'exportation totale (a)/(b)		0,72%

Source : MPMP/DGM/Guichet Unique, 2014

Globalement, la valeur des exportations de pierres précieuses est de l'ordre de 14 247 642 USD, soit 0,72% de l'exportation de Madagascar en 2014 (Rapport de réconciliation EITI 2014). Les substances exportées sont principalement les pierres fines brutes à caractère industriel, les pierres fines brutes, le corindon, l'émeraude et le saphir. Cependant ces chiffres présentent un intérêt limité du fait que la majeure partie des exportations de ces substances se font souvent de manière illicite.

Pendant l'année 2014, 666 envois sont enregistrés vers 26 pays différents. Hong-Kong est le premier client de Madagascar concernant les pierres précieuses. Quatre pays se situent derrière l'Hong Kong : la Thaïlande, le Sri Lanka, l'Inde et la Chine. Les USA et la France se placent respectivement à la 6ème et 7ème position. Les autres pays restants représentent au total 4,11% de l'ensemble. La répartition de la valeur de l'exportation par pays destinataires est présentée dans le graphique ci-dessous.

**Figure 5 : Exportation par pays destinataire**



Source : MPMP/DGM/Guichet Unique, 2014

## **Section II : Exemples de réalité sur les petites mines.**

### *a. Cas illustratif de la mine d'or d'Antanimbary ;*

La Commune d'Antanimbary est la plus grande productrice d'or de la région de Maevatanana. La Commune compte 50 collecteurs et chaque collecteur arrive à extraire 50 gr d'or par semaine soit hebdomadairement, en tout, près de 2,5 Kg d'or brut (Rapport de réconciliation EITI, 2014) ;

L'exploitation à Antanimbary se fait le long du fleuve Ikopa (Vavaranon'ikopa).

Auparavant les artisans plongeaient dans la rivière pour atteindre les dépôts alluviaux. Mais depuis quelques années ils dévient le fleuve en créant des barrages artificiels pour atteindre facilement les dépôts alluviaux.

#### -Artisans orpailleurs :

Les orpailleurs disposent d'une carte d'orpailleurs délivrée par la Commune. La Commune ne perçoit que les revenus issus de la délivrance de ces cartes de la part des orpailleurs.

#### -Collecteurs :

Les collecteurs paient les ristournes sur leurs collectes auprès de la Commune par auto déclaration.

Cependant, la Commune se plaint du fait que l'auto déclaration des collecteurs ne traduirait pas la valeur réellement collectée (d'où un manque à gagner pour les CTD qu'il conviendrait de correctement appréhender).

Les orpailleurs dans la commune d'Antanimbary n'ont pas de permis miniers, mais ils exploiteraient illicitemente le périmètre d'un permissionnaire légal, car ce dernier n'est pas présent sur les lieux<sup>46</sup>.

D'après toujours le même responsable de la Commune, aucune société n'effectue d'exploitation d'or à Antanimbary, seul les exploitants utilisant des techniques artisanales sont présents sur le lieu.

### *b. Cas illustratif de la petite mine de Brieville*

La Commune de Brieville, comme à l'instar de Manakana et Andriamena est considérée comme une « vallée des mines » où cohabitent avec KRAOMA des microentreprises formelles et informelles.

Toutes les recettes issues des minerais ne finissent pas dans les caisses de la Commune de Brieville, principalement à cause de la contrebande dans le secteur minier artisanal.

Il s'avère souhaitable de faire participer les Communes dans le projet de révision du Code Minier. Des experts spécialisés dans la bonne connaissance des CTD et soucieux d'une décentralisation efficace devrait être missionné pour soutenir les intérêts des CTD afin de défendre la nécessité d'un équilibre budgétaire entre les CTD et l'État central.

#### Exploitation minière à petite échelle :

La production minière à petite échelle demeure une source importante d'emploi dans cette localité.

La pénurie de main-d'œuvre professionnelle et spécialisée constitue un handicap majeur.

Il est difficile d'estimer les emplois créés par l'exploitation minière artisanale ainsi que les volumes de production.

Une éducation et le renforcement de la présence de l'État de droit dans ces zones décentralisées sont recommandés (par le biais de la présence d'institutions dotés des moyens nécessaires) afin d'assurer une formalisation de cette économie et une bonne gouvernance.

Les mines artisanales sont établies sans préoccupation de l'impact environnemental.

Le manque de connaissance de ces mineurs des lois et politiques environnementales nationales et des effets de leurs opérations sur l'environnement s'ajoute à la surveillance et l'application insuffisante de ces lois.

L'exploitation artisanale des mines représente un poids assez important au niveau économique de Madagascar et au niveau social. L'existence des petites exploitations minières permet en quelque sorte de pallier les difficultés du Gouvernement malgache à créer de l'emploi à ces citoyens. Par contre, le caractère informel de ces exploitations artisanales a un impact négatif sur l'économie et également sur les recettes de l'Etat.

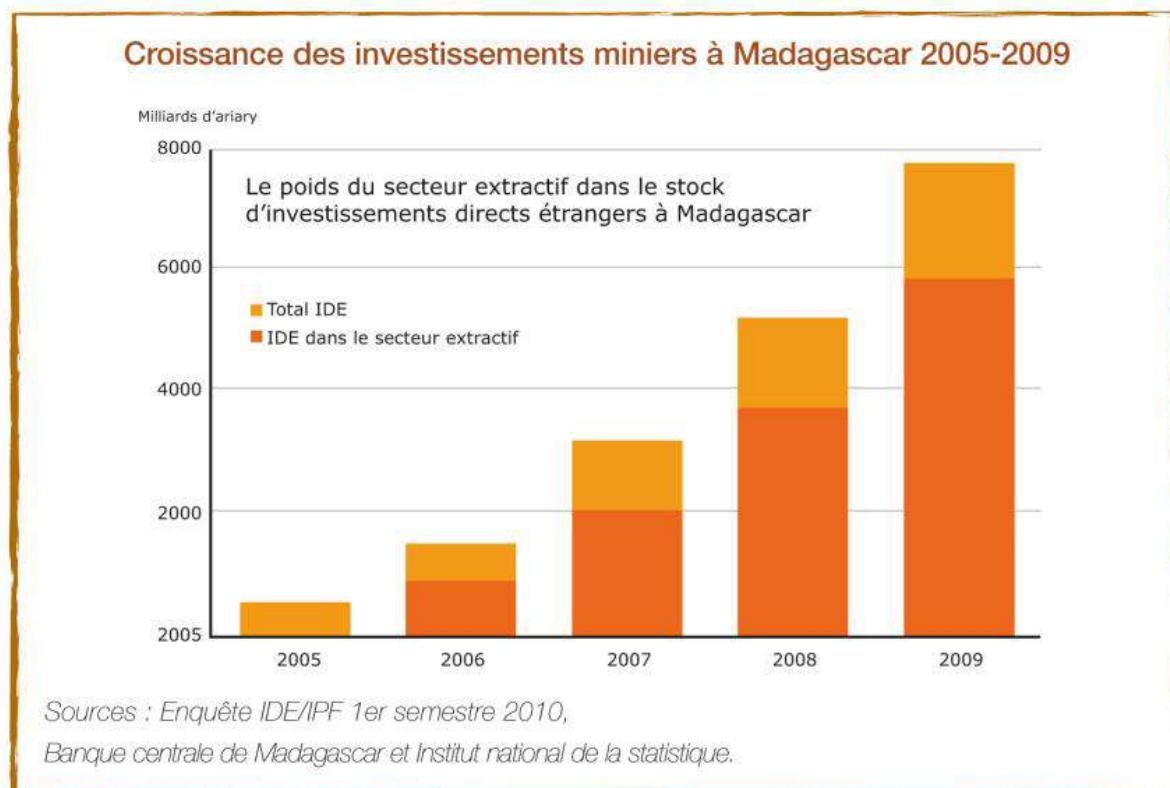
## **Chapitre II : Evolution de l'investissement dans le secteur minier et contributions du secteur extractif à l'économie.**

Le secteur minier apparaît pour de nombreux pays comme l'un des principaux moteurs de développement économique. Nous avons vu qu'au cours de ces dernières années, Madagascar a fait l'effort de se doter d'une législation minière moderne et d'offrir un cadre propice pour attirer les investissements privés dans l'exploration et la production minière pour promouvoir son économie.

## Section I : . Evolution de l'investissement dans le secteur minier.

Suite aux réformes législatives, particulièrement favorables aux compagnies minières, et après la crise politique de 2002, les investissements dans le secteur minier et pétrolier ont très fortement augmenté à Madagascar. Le stock d'investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur extractif (principalement minier) est ainsi passé de 47 milliards d'ariary en 2005, soit moins de 9% du stock total d'IDE, à près de 5 800 milliards d'ariary et 75% du total des IDE en 2009.

Figure 6 : Croissance des investissements miniers à Madagascar (2005-2009)



Source : Enquête IDE/IPF 1<sup>er</sup> semestre 2010 ; Banque Centrale de Madagascar et Institut national de la statistique

Deux projets miniers d'envergure mondiale qui représentaient 90 % de l'IDE en 2008, ont largement contribué à cette croissance très rapide :

- La mine d'ilménite (minéral de titane) de QMM/Rio Tinto, dans la région de l'Anosy (Sud-Est), entrée en production en mars 2009, avec un investissement de 960 millions d'US\$ environ.
- Le projet Ambatovy d'exploitation du nickel-cobalt, dans l'Est du pays, avec une mine près de Moramanga et une usine de traitement et de raffinage du nickel à Toamasina, pour un

investissement estimé à 5,5 milliards d'US\$. Le consortium mené par l'entreprise canadienne Sherritt a reçu un permis d'exploitation temporaire en septembre 2012.

Ces deux projets marquent un changement d'échelle dans la production minière de Madagascar et l'entrée du pays dans le groupe des grands pays producteurs de matières premières.

Avec la crise politique de 2009, le rythme des investissements s'est fortement ralenti et aucun autre projet d'envergure ne s'est depuis concrétisé par une mise en exploitation. Mais des centaines de permis d'exploration de fer, de nickel, de cobalt ou de cuivre, de charbon, d'or, d'ilménite, de bauxite ou d'uranium, ont été délivrés par les autorités malgaches sur la dernière décennie. Nombre de compagnies ont suspendu ou réduit leurs opérations du fait de l'instabilité et sont dans l'attente d'une amélioration de l'environnement politique pour reprendre leurs activités. Parmi les projets les plus avancés, qui pourraient déboucher rapidement sur des mises en production, on peut citer :

- Le fer de Soalala, dans les Régions de Boeny et de Melaky (Nord-Ouest)<sup>11</sup>, opéré par l'entreprise chinoise Wisco, avec des réserves estimées à près de 600 millions de tonnes et un investissement qui pourrait dépasser 2 milliards de d'US\$ (aménagement du site minier, centrale électrique, site portuaire). L'étude d'impact environnemental et social doit être lancée prochainement.
- Le charbon du bassin de Sakoa (Sud-Ouest)<sup>12</sup>, opéré notamment par les compagnies thaïlandaises PTT Asia Pacific Mining et Ital Thai Development, dont l'exploitation nécessitera également la construction d'un terminal portuaire et d'une centrale thermique.
- L'ilménite de Ranobe (Sud-Ouest)<sup>13</sup>, par la compagnie australienne World Titanium Resources Ltd.
- La bauxite de Manantenina (extrême Sud-Est)<sup>14</sup>, par la multinationale anglo-australienne Rio Tinto-Alcan et la société malgache Access Madagascar, qui pourrait bénéficier des installations portuaires du gisement d'ilménite de QMM/Rio Tinto.
- Les terres rares, le niobium, le tantale et le zirconium de la péninsule d'Ampasindava(Nord-Ouest),<sup>120</sup> par la compagnie allemande Tantalus Rare Earths AG en collaboration avec l'entreprise chimique française Rhodia.

---

<sup>11</sup>[http://www.tresor.economie.gouv.fr/1630\\_le-secteur-minier-a-madagascar](http://www.tresor.economie.gouv.fr/1630_le-secteur-minier-a-madagascar)

<sup>12</sup>ibid

<sup>13</sup> <http://www.worldtitaniumresources.com/ranobe-project/overview/>

<sup>14</sup> [http://www.tresor.economie.gouv.fr/1630\\_le-secteur-minier-a-madagascar](http://www.tresor.economie.gouv.fr/1630_le-secteur-minier-a-madagascar)

- Le graphite et le vanadium de Green Giant(Sud-Ouest)<sup>15</sup>, par la compagnie canadienne Energizer Resources Inc.

## **Section II : Contributions du secteur extractif à l'économie.**

Tout au long de ce devoir nous avons précisé le rôle important que le secteur minier tienne dans l'économie de Madagascar. Cette partie du devoir sera agrémentée de tableaux et figures qui vont nous permettre d'avoir une idée claire sur ce que représente le secteur extractif à Madagascar vis-à-vis des autres secteurs clés de l'économie malgache et selon différentes perspectives de comparaisons.

**a. Comparaisons des recettes fiscales et douanières issus du secteur extractif vis-à-vis des recettes générales de l'Etat et comparaison de la pression fiscale.**

Les tableaux ci-dessous mettent en exergue les revenus extractifs :

- Selon le poids des recettes fiscales et douanières issues du secteur extractif vis-à-vis des recettes générales de l'État.
- Selon le poids des recettes fiscales dégagées par le secteur extractifs vis-à-vis du produit intérieur brut de l'État Malagasy afin d'en dégager le taux de pression fiscale du secteur extractif (sur la base de seuls paiements significatifs).

Le tableau ci-dessous souligne le taux de la pression fiscale à Madagascar en 2014 et la participation du secteur extractif dans l'atteinte du niveau de pression fiscale (pour les seules entités ayant procédé à des paiements significatifs).

Nous constatons à quel point ce taux, d'une valeur de 0,35 % est relativement faible comparativement à la pression fiscale moyenne à Madagascar qui est de 10,03 %.

Cette différence de pression fiscale peut notamment s'expliquer par :

- la grande élasticité des opérateurs dont une très faible quantité est entrée en phase d'exploitation (en 2014 : aucune société pétrolière ; et à peine 9% des titulaires tous confondus).

---

<sup>15</sup><http://energizerresources.com/projects/green-giant-vanadium.html>

- La majeure partie des titulaires sont en phase d'exploration, prospection et recherche. Pendant cette phase les entités sont faiblement fiscalisées car qu'elles ne génèrent pas de profits<sup>16</sup>

**Tableau 4 : contribution des sociétés extractives dans la recette fiscale.**

	Montant
Pressions fiscales	
Recettes fiscales et douanière du secteur extractif en USD	34 992 638,87
Ensemble recettes fiscales et douanières de Madagascar en USD	995 482 780,27
PIB au prix courant en USD	9 925 752 773,68
Pression fiscale de Madagascar	10,03%
Contribution du secteur extractif à la Pression fiscale	0,35%

*Source :INSTAT Madagascar, 2014 et nos travaux de réconciliation sur la base des entités titulaires d'un permis ayant procédé à des paiements significatifs (Canevas ITIE)*

Les graphiques ci-dessous comparent la contribution à la pression fiscale de quatre (4) groupes distincts afin d'illustrer au mieux la réalité de secteur extractif tant la moyenne n'est pas suffisamment représentative.

**Tableau 5 : Pression fiscale par groupe d'entreprises.**

Groupes de sociétés	Contributions à la recette fiscale.
Pression fiscale du secteur extractif	0,353%
DYNATEC MADAGASCAR S.A, HOLCIM Madagascar S.A, AMBATOVY MINERALS S.A	0,333%
MADAGASCAR OIL	0,003%
Reste	0,016%

*(Source : Rapport de réconciliation EITI 2014)*

---

<sup>16</sup>Néanmoins, notons que lorsque l'entreprise exerce une activité dense de recherche et de prospection , alors, conformément au CGI, cette dernière demeure fiscalement taxable – indépendamment de l'absence de profit – essentiellement sur : (i) l'IRSA qu'elle prélève à la source compte tenu de sa masse salariale ; et (ii) le minimum fiscal de 100.000 MGA + 5% du chiffre d'affaires annuel HT (rappelons que le pourcentage sur le chiffre d'affaires ne peut s'appliquer que lorsque des ventes sont réalisées ; de telles ventes ne peuvent donc avoir lieu pendant la phase de recherche).

Il résulte du tableau précédent qu'au sein de la contribution à la pression fiscale par le secteur extractif de 0,353 %, la quasi-totalité (0,333 %) est porté par seulement trois entités minières.

**Tableau 6 : Recettes fiscales et douanières du secteur extractif vis-à-vis du budget de l'Etat**

Revenus du secteur extractif dans le budget national	2014 (en million USD)
Recettes fiscales et douanières <sup>17</sup>	34,99
Total Budget de l'Etat (LdF Rectificative 2014) <sup>18</sup>	1 413,50
Poids secteur extractif dans le budget national	2,48%

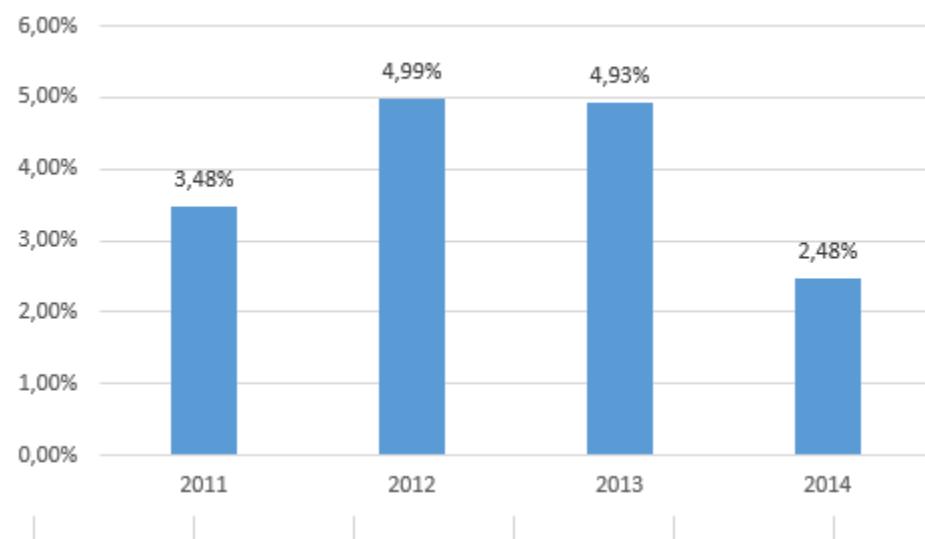
(Source : Rapport de réconciliation EITI 2014)

Le tableau ci-dessus compare en pourcentage les recettes fiscales et douanières des entreprises ayant procédé à des paiements significatifs avec les recettes totales de l'Etat.

La figure ci-dessous permet de connaître l'évolution de ce poids du secteur extractif depuis 2011 (Sources LdFR 2011 ; 2012 ; 2013 et 2014 et rapport de réconciliation correspondant).

**Figure 7 : Evolution du poids du secteur extractif dans le budget national depuis 2011**

**Contribution du secteur extractif dans le budget national**



<sup>17</sup> Total des revenus déclarés par les entités réconciliées via leurs canevas de déclaration et des auto-déclarations de l'administration douanière et fiscale.

<sup>18</sup> Loi de Finances Rectificative 2014 : Les produits et revenus applicables au budget rectificatif de 2014 sont évalués à la somme de 3 670 472 669 milliers d'Ariary (page 93 de la LFR 2014). Ces produits et revenus ne regroupent que les seuls recettes d'origine fiscale et douanière.

Les sociétés minières contribuent de manière considérable aux ressources financières de l'État. Dans le rapport de réconciliation de l'EITI de 2013, les industries extractives concernées par la réconciliation des flux financiers ont versé à l'État malgache la somme de 318,2 milliards d'Ariary soit 145 millions USD durant l'exercice 2011.

#### b. Participation du secteur extractif au PIB.

L'analyse de la décomposition sectorielle du PIB (Tableau ci-dessous) montre que la part du secteur extractif (4,18%) dans le produit intérieur brut de Madagascar est non négligeable par rapport à celle de l'énergie (1,75%), et du secteur manutentionnaires (1,54% - textile et ZEF). Toutefois, cette proportion reste relativement faible comparativement au secteur des services (53%), à l'agriculture (30%) et au secteur agro industriel (35% - agro-industrie et industries alimentaires et industries boissons).

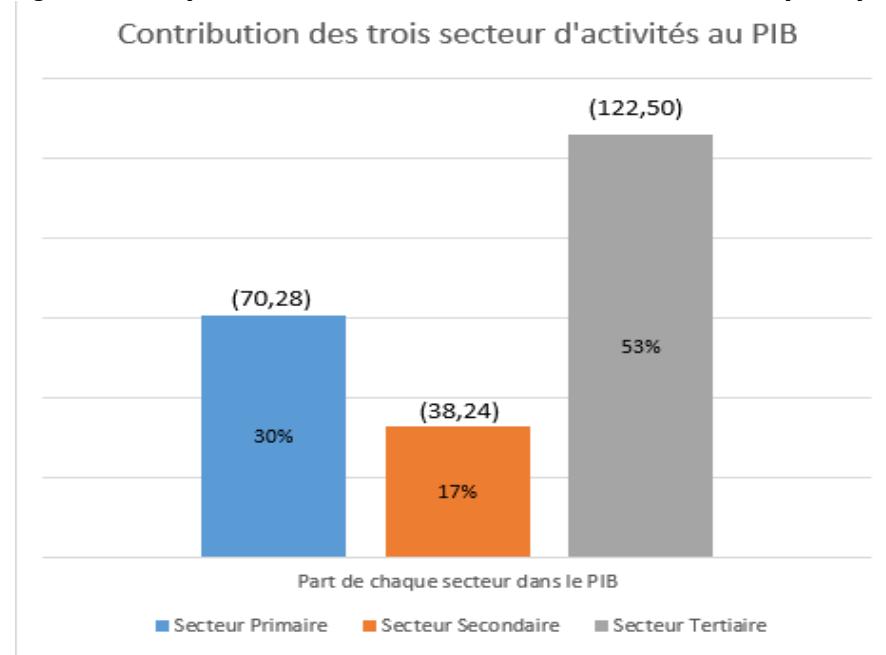
Ces résultats sont aux antipodes de la thèse de l'exploitation des ressources naturelles comme fondement de l'économie africaine. Tel qu'illustré par la figure ci-après, à l'instar des pays africains, le PIB de Madagascar se compose en grande partie des services et des produits agricoles<sup>19</sup>.

##### i) Mise en comparaison du secteur extractif au PIB (en valeur).

Nous pouvons constater que le secteur secondaire (au sein duquel figure le secteur extractif) ne représente que 17 % du PIB lorsque ce dernier est majoritairement porté par le secteur tertiaire (53%). [Unité en millions USD]

<sup>19</sup> Sur la base des données de la BCEAO et du FMI. DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE LA MONNAIE Direction des Etudes et de la Recherche Document d'Etude et de Recherche N° DER/14/04 IMPACTS ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER DANS L'UEMOA Par Komi AMEGANVI Janvier 2015. Le rapport conclu même, s'agissant de l'UEMOA toutefois, « *à l'image des résultats de l'analyse sur la contribution au PIB, les estimations montrent que les ressources minières contribuent bel et bien au développement socio-économique des pays de l'Union. Elles suggèrent qu'une hausse de 1% du secteur minier entraîne, en moyenne, un recul de 0,09% de la pauvreté (colonne 4.5). Ces chiffres impliquent qu'une expansion minière de 6,6% (équivalente à la proportion du secteur minier dans la formation du PIB au sein de l'UEMOA entre 1995 et 2012 ; Cf. Tableau 1) tirerait, en moyenne, 0,6% de la population hors de la pauvreté, ce qui est non négligeable. Toutefois, comparés aux autres secteurs, ces effets s'avèrent, là encore, considérablement plus faibles. En effet, l'impact sur la pauvreté se révèle être cinq (5) fois plus faible quand elle est tirée par les mines, comparé à l'agriculture ; trois fois plus faible, comparé aux services et 1,5 à 2 fois plus faible, comparé à la manufacture et aux BTP, respectivement ».*

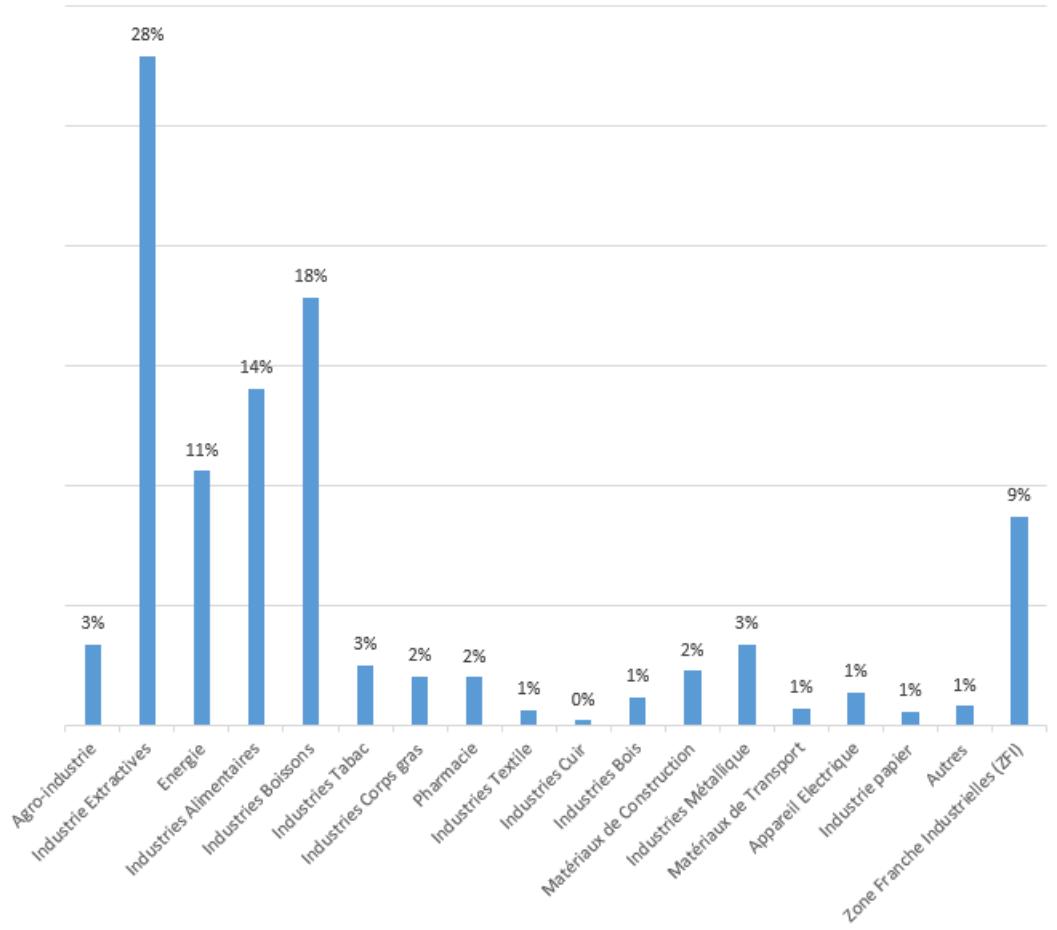
*Figure 8 : Comparaison de la contribution au PIB entre les trois principaux secteurs*



(Source : INSTAT Madagascar, 2014)

En allant plus en détail au sein du secteur secondaire, nous constatons que l'industrie extractive (au sein de laquelle il figure la production de ciment et des matériaux de construction) représente 28% du secteur secondaire contre 9 % pour l'industrie ZEF et 35 % pour l'industrie agro alimentaire globalement entendue ( $3\% + 14\% + 18\%$ ) ou encore 11 % pour l'industrie énergétique.

*Figure 9 : Participation de chacune des industries au sein du secteur secondaire*



*Source : INSTAT Madagascar, 2014*

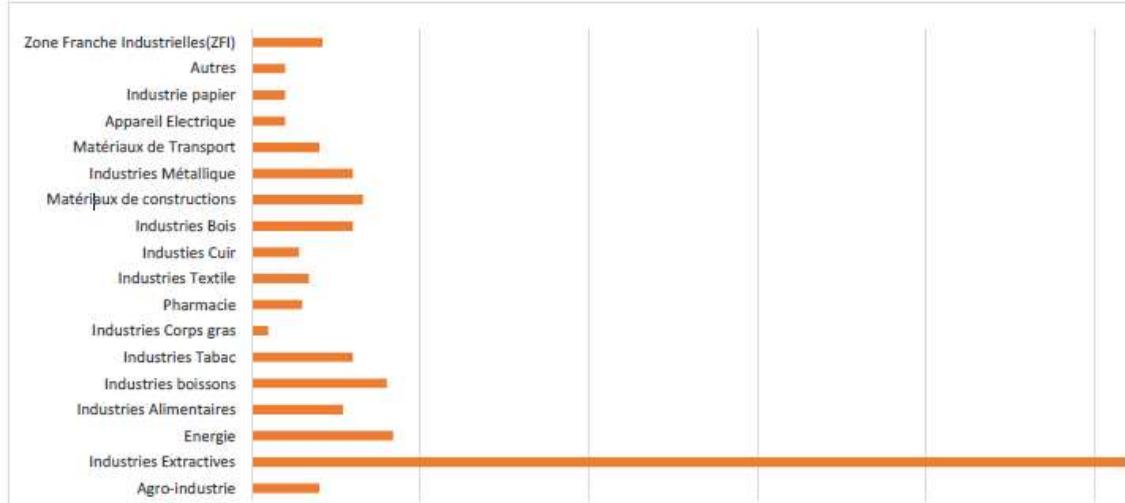
#### ii) Contribution de la croissance du secteur extractif dans la croissance du secteur secondaire.

La croissance du secteur secondaire était principalement tirée par le secteur extractif en 2014. Néanmoins, les informations que nous avons collectées auprès de l'INSTAT ne nous permettent pas d'identifier quelles substances et quelles transformations au sein de cette industrie extractive participent principalement au développement du secteur secondaire.

En effet, la valeur ajoutée provenant des industries extractives est passé de 8,47 million USD à 10,67 million USD de 2013 à 2014, c'est-à-dire une hausse de 25,09%. Le graphique ci-dessous illustre cette situation<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Institut National des Statistiques - 2014

*Figure 10 : Taux de croissance des branches d'activités secondaires*



*Source : INSTAT Madagascar, 2014*

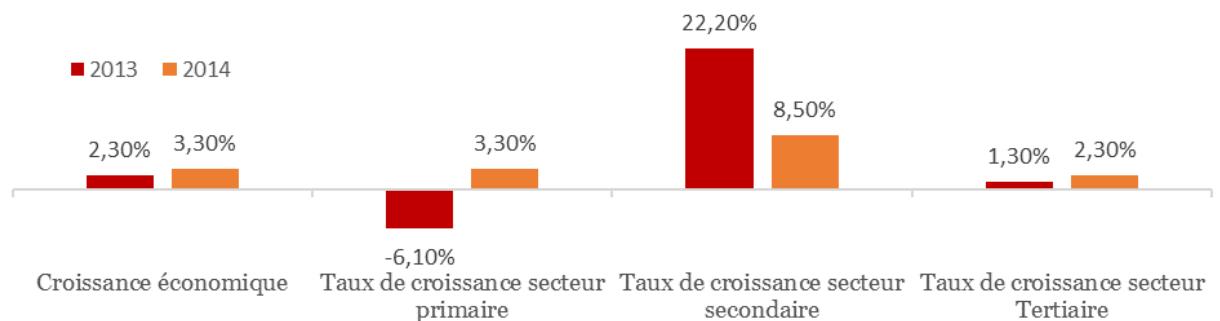
La comparaison avec d'autres secteurs clés permet de mieux appréhender l'importance de la contribution du secteur extractif au PIB de Madagascar. En 2014, la part de la valeur ajoutée de la branche extractive représente plus du tiers de la contribution de la branche agriculture.

iii) Croissance des trois secteurs d'activités et croissance économique en 2013 et 2014 (données INSTAT).

En 2014, dans un contexte de relance économique, l'économie malgache atteint un taux de croissance de l'ordre de 3,3%, c'est à dire une progression d'un point par rapport à celle de l'année précédente.

Les trois secteurs y contribuent positivement, mais le secteur secondaire et le secteur extractif constituent le moteur de cette croissance du PIB, en affichant un taux de croissance de 8,5 %.

*Figure 11 : Croissance des 3 secteurs d'activités et croissance économique en 2013 et 2014*



*Source : INSTAT Madagascar, 2014*

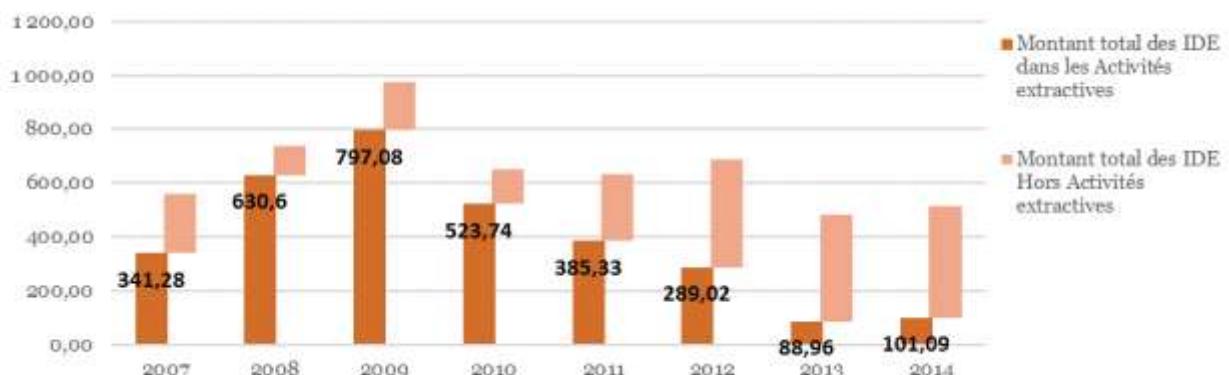
### c. Contribution aux investissements directs étrangers.

Le flux d'IDE a connu une baisse en passant de 797,08 millions USD à 101,09 millions USD entre 2007 et 2014, soit une contraction de -695,99 millions USD (Rapport de réconciliation EITI). Cette contraction fait suite à la conjonction de deux principaux facteurs :

- Baisse significative des investissements des deux principaux projets miniers (AMBATOVY et QMM) qui sont passés en phase d'exploitation ;
- Absence de nouveaux projets miniers d'envergure durant cette période ;
- Faiblesse des investissements provenant des secteurs hors activités extractives.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'IDE et la part du secteur extractif dans l'ensemble des IDE.

*Figure 12 : Contribution à l'IDE du secteur extractif*



Source : Rapport de Réconciliation EITI 2014.

### d. Contribution à l'ensemble des recettes fiscales.

Le tableau ci-dessous présente les recettes payées par l'ensemble du secteur extractif, pour l'année 2014, à la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douanes. La TVA non remboursée (crédit de TVA) n'est pas considérée en tant que flux de paiement.

*Tableau 7 : Contribution aux recettes fiscales des sociétés considérées dans le cadre de la réconciliation.*

En million USD	2014
Recettes fiscales des sociétés extractives	34,99 <sup>21</sup>

<sup>21</sup> Canevas des entreprises extractives

Total DGI + DGD	995,48 <sup>22</sup>
Poids du secteur extractif	3.51%

(Source : Rapport de réconciliation EITI)

Les recettes du secteur extractif représentent 3,51% du total des recettes fiscales totales.

### e. Contribution en termes d'emploi.

Le tableau ci-dessous met en perspective le nombre d'emplois formels du secteur extractif avec le nombre total des emplois formels à Madagascar<sup>23</sup>.

*Tableau 8 : Contribution en termes d'emploi du secteur extractif*

En nombre	2013	2014	Variation
Nombre d'employés du secteur extractif	4 600	5 583	983
Nombre d'employés affiliés à la CNAPS	576 048	577 673	1625
Poids du secteur extractif	0,80%	0,97%	—

Source : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNAPS) – Données 2014

La répartition par genre et par nationalité est présentée dans le tableau ci-après :

*Tableau 9 : Répartition par genre et par nationalité des employés du secteur extractif*

(En nombre)	Nationalité étrangère	Nationalité malagasy	TOTAL
Genre	Femme	Homme	
Effectifs	15	62	5583
Pourcentage	0.27%	1.11%	100.00%
	1.38%	98.62%	100.00%

Source : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNAPS) – Données 2014

Le secteur emploie 85,06% d'hommes et 14,94% de femmes. La préférence du genre masculin s'expliquerait par le fait que les travaux en opérations qui représentent la grande partie des activités de l'exploitation minière sont plus adaptés aux hommes.

<sup>22</sup> Site officiel des douanes : [www.douanes.gov.mg](http://www.douanes.gov.mg)

<sup>23</sup> Alors même que l'on estime qu'avec le secteur informel, il emploierait de 100 000 à 500 000 personnes (Retombées économiques de l'exploitation minière industrielle à Madagascar « résumé de recherche », Centre pour la responsabilité sociale dans le secteur minier (CSR), l'Université de Queensland et l'équipe de la Banque mondiale, 2016).

## **f. Contribution au niveau des collectivités décentralisées.**

Les principaux flux de paiements reçus par les collectivités décentralisées concernent les ristournes minières et les FAM (Frais d'Administration Minière).

Les ristournes minières reçues par les communes/région s'élèvent à environ à 2 milliards d'Ariary soit 973 000 USD pour l'exercice 2011, et sont réparties comme suit :

- 60% pour les communes impactées par le projet minier
- 30% pour les régions impactées par le projet minier
- 10% pour les provinces autonomes impactées par le projet minier (les provinces autonomes n'existant plus officiellement, distribués aux régions impactées).

Les Frais d'Administration Minière (FAM) représentent 14,64 milliards d'Ariary soit 7,23 millions USD.

Pour 2011, les entreprises extractives ayant le plus largement contribué à ce flux de paiement sont PAM Madagascar pour 27,15%, Madagascar Chromium Company pour 11,47% et Goldsand pour 9,93% (Rapport de réconciliation EITI 2011). Le taux de répartition des FAM sont les suivants :

- 60% pour BCMM
- 8% pour la Police des Mines (gérée par le Ministère des Mines)
- 12 % pour les communes impactées
- 7% pour la région
- 5% pour la province autonome (en compte d'attente auprès du Trésor public)
- 5% pour le Comité National des Mines
- 2% pour l'Agence de l'or (gérée par la BCMM)
- 1% pour le budget général

En 2010, Rio Tinto-QMM SA a payé 6 837 114 000 d'Ariary soit 3 240 000 USD d'impôts, taxes, redevances et ristournes minières.

Dans la commune rurale d'Ampasy Nahampoana, les ristournes minières ont permis entre autres :

- L'électrification de la commune
- La construction d'infrastructures (école, hôpital, ponts,...)
- Le drainage de 690 ha de rizières au profit de 200 producteurs agricoles

**g. Les apports du secteur minier sur le plan économique, social et environnemental.**

**i. Infrastructures.**

L'installation des industries minières se trouve généralement dans des zones enclavées, loin des infrastructures d'usage public. Le titulaire du projet, de par la mise en place des infrastructures destinées au processus de mise en route du projet veille au bien-être de ses employés et de la population environnante en créant les infrastructures de base comme la construction d'école, de puits, de logements, de routes, ou encore la mise en place de centrale électrique.

Ces infrastructures de base sont généralement proposées par le promoteur et financées soit par l'entité elle-même, soit en partenariat avec d'autres institutions œuvrant dans la conduite de projets de développement, à l'exemple du projet « Pôles Intégrés de Croissance » (PIC) qui intervient dans la région Anosy.

Rio Tinto-QMM SA a investi plus de 300 Millions USD en infrastructures publiques notamment dans la construction du port d'Ehoala (port en eaux profondes), de routes, dans l'adduction d'eau potable et la fourniture d'électricité.

Ambatovy : environ 100 km de voies d'accès et de ponts ont été construits ou remis en état y compris dans les zones rurales, la modernisation/extension des installations au Port de Toamasina, construction et réhabilitation de routes et de voies ferrées, mise en place de centrale électrique (3x40MW), rénovation du “ Bazar Be de Toamasina ”.

**ii. Action environnementale.**

Les grandes industries minières sont régies par le décret MECIE, un cadre réglementaire environnemental établi par l'Administration. Toutefois, les grandes entreprises minières vont au-delà du cahier de charges environnementales et adoptent une politique environnementale, source de différents projets environnementaux, visant à protéger et à préserver la biodiversité issue de l'implantation du projet minier.

Ces projets environnementaux sont pilotés par le promoteur et/ou parfois gérés en collaboration avec des organismes pionniers de l'environnement à l'exemple de Madagascar National Park, Missouri Botanical Garden, Conservation International, Wildlife Conservation Society... Les actions environnementales ne se limitent pas seulement à la protection de la

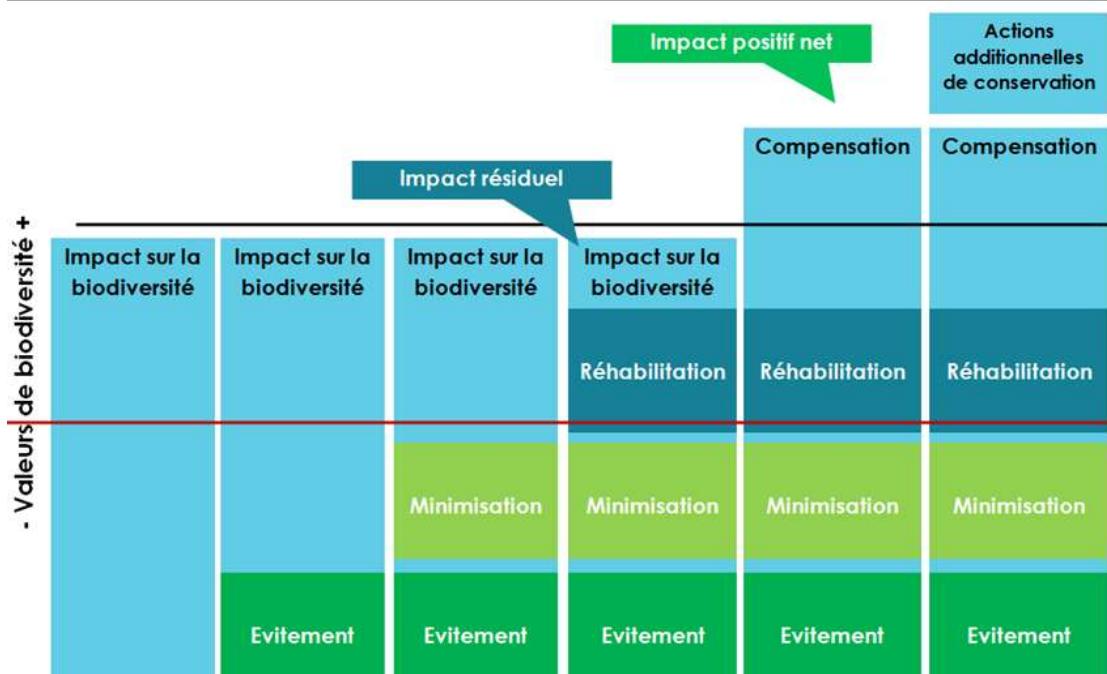
biodiversité, mais certains projets miniers identifient les zones sensibles aux alentours du site et s'engagent à en assurer la conservation.

L'une des visions des projets miniers est l'harmonisation du développement d'une mine avec la conservation de l'environnement. C'est dans cette optique que de nombreux projets miniers adhèrent au renforcement de la base, notamment à travers l'éducation et la sensibilisation environnementale de la population locale, touchant à la fois les femmes et les personnes âgées.

En outre, conformément aux principes du MECIE, les industries minières en exploitation telles que Rio Tinto-QMM et Ambatovy sont reconnues comme les premières entités économiques ayant adopté et ayant appliqué le concept de « Gain net » ou d' « Impact Positif Net » sur la biodiversité répondant au principe de mise en hiérarchie des mesures d'atténuation : Evitemment, mitigation, restauration et compensation (offsets).

La figure suivante illustre cette hiérarchie des mesures d'atténuation.

*Figure 13 : Les mesures d'atténuation.*



(Source : Rio Tinto et la biodiversité : obtenir des résultats sur le terrain « Rio Tinto, 2008a »).

### Chapitre III : Etudes de cas : Le Projet Ambatovy.

Le Projet Ambatovy représente le plus important investissement étranger jamais réalisé à Madagascar avec un capital près de 5 milliards de Dollar US. De nombreuses

infrastructures ont été mises en place grâce à l'existence de la mine. Sans parler de ses apports à la recette de l'Etat, les dons et les budgets participatifs venant de la société. Notre intérêt s'est porté sur le Projet d'Ambatovy à cause de la place que la société tient au niveau de l'économie de Madagascar.

## **Section I : Présentation de la société.**

Empruntant son nom à une localité située à proximité de la petite ville de Moramanga, à une centaine de kilomètres à l'est d'Antananarivo, « Ambatovy » est un projet géant d'extraction de nickel et de cobalt. Le gisement est considéré de « classe mondiale » et pourrait bientôt devenir l'une des plus importantes mines de nickel latéritique de la planète. La phase d'exploitation est prévue pour durer vingt-sept ans, avec une production annuelle de 60 000 tonnes de nickel affiné, de 5 600 tonnes de cobalt et de 210 000 tonnes de sulfate d'ammonium, utilisé comme engrais<sup>24</sup>.

Le projet a été lancé à la fin 2012 par un consortium regroupant Sherritt International Corporation du Canada (40 pour cent), Sumitomo Corp. du Japon (27,5 pour cent), Korea Resources Corp. de la République de Corée (27,5 pour cent), et SNC-Lavalin Inc. du Canada (5 pour cent). Le Projet Ambatovy a lancé sa production en janvier 2014. La boue de minerai est acheminée vers l'usine de traitement à Toamasina à travers un pipeline long de 220 km. Le produit est expédié vers les marchés internationaux à partir du port de Toamasina. Avec un investissement cumulatif de 7,2 milliards de dollars en 2013, le projet a une capacité annuelle de 60 000 tonnes de nickel raffiné et 5 600 tonnes de cobalt.

Avec un coût de construction estimé à environ 5,5 milliards d'US\$<sup>25</sup>, le projet Ambatovy représente le plus important investissement étranger jamais réalisé dans la Grande île et l'un des plus grands projets miniers d'Afrique sub-saharienne. Il a vu le jour grâce au soutien de nombreuses institutions financière publiques, notamment de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui a cru bon devoir y investir 260 millions d'euros.

---

<sup>24</sup>Ambatovy, *Soutenir le développement et la croissance à Madagascar*, juin 2011, p. 5 (<http://www.ambatovy.com/docs/wp-content/uploads/AmbatovyMagFrench2011.pdf>).

<sup>25</sup>Ambatovy, *Soutenir le développement et la croissance à Madagascar*, juin 2011, p. 5.

## Section II : Les apports du Projet Ambatovy à l'économie nationale.

Ambatovy est en bonne voie pour faire partie des plus grandes exploitations minières de nickel latéritique au monde. Comme Ambatovy va entièrement raffiner ses produits à Madagascar, cela générera bons nombres d'avantages : entre autres, le transfert de technologie, des emplois de qualité, la mise en place de nouvelles infrastructures... Le Projet prévoit également des investissements dans les domaines sociaux et environnementaux.

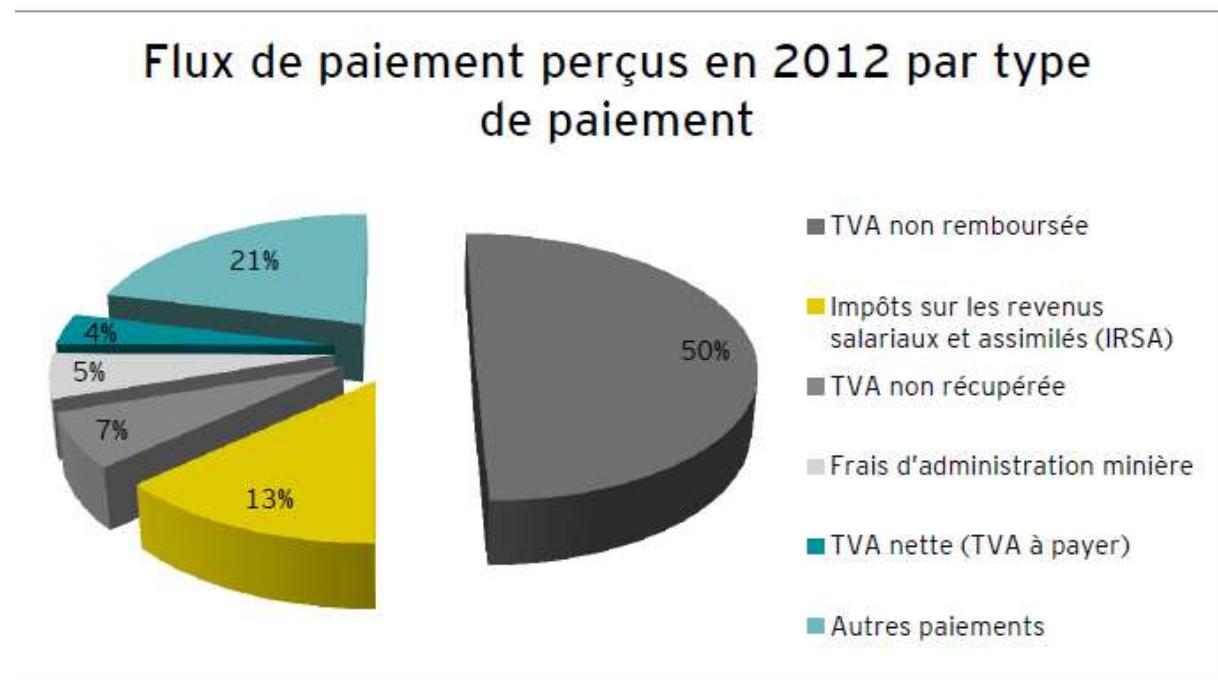
### a. Les contributions dans les recettes du gouvernement.

L'un des apports majeurs que le gouvernement puisse attendre de l'investissement dans le secteur minier est la contribution de ce dernier à ses recettes grâce aux divers frais administratifs que le gouvernement fixe aux investisseurs.

Une fois opérationnel, Ambatovy prévoit de payer plus d'un milliard de dollars en redevances, taxes et autres paiements directs au Gouvernement de Madagascar. Ces recettes favoriseront le développement local et régional.

Les diagrammes ci-après présentent le total des flux de paiements des sociétés extractives auprès des entités publiques au titre de l'exercice fiscal 2012 :

Figure 14 : Flux de paiements perçus en 2012 par type de paiement.



Source : Rapport de réconciliation 2012

Le total des flux perçus par l'Etat en provenance des industries extractives au titre de l'exercice 2012 s'élève à MGA 305,42 milliards soit USD 139,15 millions<sup>26</sup>.

Tel qu'indiqué par le diagramme ci-dessus, les flux les plus significatifs concernent essentiellement la TVA non remboursée représentant 50%, l'Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés (IRSA) représentant 13%, la TVA non récupérée représentant 7%, les Frais d'Administration Minière (FAM) représentant 5%, la TVA nette représentant 4%, et le total des autres paiements représentant 21% des flux de paiements perçus par l'Etat.

La TVA non remboursée<sup>18</sup><sup>27</sup> par l'Etat aux entreprises extractives, au titre de l'exercice 2012 s'élève à MGA 151,76 milliards soit USD 69,12 millions. Ces flux ont été générés principalement à 98% par le projet Ambatovy.

Le Tableau ci-dessous montre la totalité des flux versé par Ambatovy à l'Etat de 2011 à 2013 (en million MGA) :

	2011	2012	2013
Paiement reçu par l'Etat	100258,55466	214551,22	202332,82

Nous verrons les détails de ces paiements en annexes.

A part cela, Ambatovy verse également des dons<sup>28</sup> et effectue des dépenses sociales au niveau des collectivités décentralisées qui ont permis la construction de diverses infrastructures au niveau des communes et des régions. Nous verrons les détails en annexe.

## b. La création de nouveaux emplois

Ambatovy crée des emplois directs et indirects qui stimulent l'économie locale. Comme dans tous les projets miniers, l'embauche atteint son point culminant durant la construction. Néanmoins, des milliers d'emplois de longue durée seront également créés au cours de l'exploitation.

Les faits saillants de la création d'emplois par Ambatovy :

-Le pic d'emplois lors de la construction a atteint plus de 18 000 travailleurs sur site – ainsi que près de 8 000 emplois indirects.

---

<sup>26</sup> Ce chiffre concerne seulement la somme versée par les entreprises du groupe A selon le rapport de réconciliation de l'EITI

<sup>27</sup> La TVA non remboursée correspond à de la TVA payée aux fournisseurs, ayant fait l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'Etat conformément à la loi pour les sociétés concernées, mais dont le remboursement n'a pas été reçu par les sociétés dans les délais prescrits par la loi.

<sup>28</sup> Tout transfert en nature ou en numéraire de la part des compagnies minières et pétrolières.

- La production initiale est prévue commencer en 2012 et durer au moins 27 ans, employant environ 6 000 personnes dont 2 500 employés permanents et 3 500 employés des sous-traitants de la phase d'exploitation.
  - Des milliers d'emplois indirects et induits seront créés dans des secteurs connexes tels que le transport, la production alimentaire, l'entretien, la rénovation et la gestion des déchets.
  - Une banque de données établie en 2008 a enregistré plus de 28 000 demandeurs d'emploi locaux catégorisés en fonction de leurs compétences.
- 3 Une formation professionnelle, utilisant les meilleures pratiques existantes, offrira davantage d'opportunités d'emplois pour les populations locales. Après formation et renforcement de capacité, les candidats locaux qui auront répondu aux conditions requises seront prioritaires pour occuper les emplois qualifiés de longue durée durant l'exploitation dans les domaines suivants : opérations d'usine, ingénierie, santé et sécurité, environnement, finances, administration, affaires externes, maintenance et logistique – et éventuellement bien d'autres.

#### c. L'amélioration et la création de nouvelles infrastructures.

Avant la construction, Madagascar ne disposait que d'une petite partie de l'infrastructure requise par un projet de l'envergure d'Ambatovy. En fait, les travaux de construction ont commencé pratiquement sans aucune route ni infrastructures publiques.

Ambatovy a réalisé un investissement conséquent dans des infrastructures qui profiteront à la population dans les années à venir :

- environ 100km de voie d'accès ont été construit ou remis en état, y compris dans les zones rurales. Ainsi, 11 collectivités rurales bénéficient désormais d'un meilleur accès aux marchés et aux services sociaux.
- modernisation du port de Toamasina : Ambatovy a étendu la môle B du port afin d'y mettre en place un terminal de carburant. Ambatovy a également installé des équipements de pointe pour faciliter le déchargeage des matières premières, afin que celles-ci puissent être transportées directement à l'Usine. Une fois que la production d'Ambatovy aura atteint sa vitesse de croisière, 3,4 millions de tonnes de matières premières en vrac, en moyenne, transiteront annuellement par le Port. Plus de 70 millions de dollars ont été investis dans les infrastructures connexes au Port.

(Source : Soutenir la croissance et le développement à Madagascar).

### **Section III : Les impacts négatifs du Projet Ambatovy**

#### a) Sur le plan social

Malgré les apports du Projet Ambatovy à l'économie du pays, celui-ci n'a pas que des impacts positifs.

En effet, la mise en place de ce projet a lourdement affecté les modes de vie et de subsistances des populations environnantes. Les plaintes se multiplient sur les conditions d'indemnisation des riverains de la mine ayant subi un préjudice (destruction de rizières, glissements de terrains, etc.)<sup>29</sup>. Des associations locales dénoncent l'utilisation massive de pesticides sur le site de Toamasina et ses conséquences sur la santé des populations ainsi que sur l'activité des apiculteurs et des producteurs de fruits<sup>30</sup>.

#### b) Sur le plan environnemental et écologique.

L'empreinte écologique du projet Ambatovy est considérable. La mine s'est installée dans une région de forte sensibilité écologique avec, selon les études d'Ambatovy<sup>31</sup>, de très nombreuses espèces animales ou végétales endémiques présentes sur les 1 300 ha de la zone d'extraction (gisements d'Ambatovy et d'Analamay). Plus d'une centaine d'espèces sont inscrites aux annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Près de 2 500 ha de terrains forestiers (dont des zones de forêt primaire) ont été affectées par la construction des 220 km de pipeline et par les infrastructures du projet, ou le seront par l'exploitation de la mine à ciel ouvert. Ambatovy estime à plus de 400 000 tonnes par an ses besoins annuels en charbon pour produire l'électricité et la chaleur nécessaire au traitement, auxquels s'ajoutent près de 100 000 litres/an de diesel pour l'alimentation des génératrices de la mine, station de pompage de la rivière Ivando, parc à résidus, etc.). Les émissions de gaz à effet de serre de l'usine de traitement et de la raffinerie ont été estimées à plus de 2 700 000 tonnes d'équivalents CO2

---

<sup>29</sup> [http://terresmalgaches.info/IMG/pdf/Terres\\_volees.pdf](http://terresmalgaches.info/IMG/pdf/Terres_volees.pdf).

<sup>30</sup> <http://mg.chm-cbd.net/news/lapiculture-de-la-region-atsinanana-menacee-par>. Madagascar : nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières

<sup>31</sup> Faute d'expertise indépendante et publique, l'Etude d'impact environnementale menée par Ambatovy reste la principale source d'information pour le citoyen ou le chercheur qui s'intéresse aux conséquences sociales et environnementale du projet. Cf. Résumé de l'*Etude d'impact environnementale, projet Ambatovy*, avril 2006 (<http://www.ambatovyfiles.net/files/ESIA/Volume%20A%20francais.zip>)

par an en phase de production. A lui seul, le projet induirait pour Madagascar, une augmentation des émissions de gaz à effet de serre de 0,6%<sup>32</sup>.

### c) Les conséquences sur la santé

Les plus fortes inquiétudes concernent l'impact du projet sur la ressource en eau et les risques de pollution. Chaque année, ce sont 15 millions de mètres cubes d'eau qui doivent être pompés dans la rivière Mangoro pour l'alimentation du pipeline et 12 millions de mètres cubes dans la rivière Ivando pour le raffinage du minerai<sup>33</sup>, soit un prélèvement annuel équivalent à la consommation domestique des ménages d'une ville malgache de près d'un million habitants<sup>154</sup><sup>34</sup> ! Le traitement du minerai produira environ 220 millions de tonnes de résidus au cours des vingt-sept années de vie du projet<sup>35</sup>. Ils seront stockés dans un immense parc de 750 ha, installé dans une vallée au sud-ouest de Toamasina. Ces boues acides, neutralisées avec du calcaire, sont potentiellement polluées (manganèse, cuivre, zinc, sulfate, etc.)<sup>36</sup> et présentent un risque pour les eaux souterraines et de surface environnantes en cas de débordement. Si les matières résiduelles solides doivent rester stockées dans le parc, la plus grande partie des eaux excédentaires sera rejetée dans l'Océan. L'étude d'impact réalisée et diffusée par Ambatovy reconnaît que ce rejet continu de grands volumes d'effluents élèvera de façon significative la teneur des eaux en certains minéraux mais compte sur la dilution naturelle pour en atténuer les effets.

Le projet Ambatovy s'avère être le plus grand investissement étranger jamais réalisé à Madagascar. Cela a marqué l'histoire économique du pays. L'existence de plusieurs investissements de cette envergure à Madagascar peut devenir un vrai catalyseur de l'économie malagasy. Toutefois il faut prendre en compte la compatibilité de ces types d'investissement avec l'environnement et aussi avec le développement durable.

---

<sup>32</sup> *Etude d'impact environnementale, projet Ambatovy – volume D, usine de traitement, addendum*, août 2006, p. 13-14 (<http://www.sherritt.com/getattachment/7954b6d6-1098-4f0a-8ce9-dca23b74eaf6/Process-Plant-Addendum---French>).

<sup>33</sup> Ambatovy, *Rapport de développement durable 2010*, p. 24.

<sup>34</sup> M.M. Mekonnen, A.Y. Hoekstra, National water footprint accounts: the green, blue and grey water footprint of production and consumption, Value of Water Research Report Series N° 50, UNESCO-IHE, 2011.

<sup>35</sup> Résumé de l'*Etude d'impact environnementale, projet Ambatovy*, avril 2006, p. 43

<sup>36</sup> Ibid., p. 38 à 50.

## CONCLUSION

Il reste encore à Madagascar un bon bout de chemin à faire pour atteindre un niveau de développement considérable. Le Gouvernement Malagasy est conscient de la route que le pays doit encore prendre pour se développer économiquement, d'où leur intérêt à faire promouvoir le secteur minier. En effet l'évolution entrepris par le gouvernement au niveau de diverses lois et règlements reflète cette volonté de développer le secteur minier. Aussi, ce secteur requiert la bonne gouvernance si l'on veut qu'il contribue efficacement au développement économique. La candidature de Madagascar au sein de l'EITI confirme la volonté de l'Etat Malagasy de se conformer aux standards les plus élevés en matière de transparence dans le secteur extractif. Puis conscients des dégâts que ce secteur peut causer à l'environnement, les dirigeants du pays ont mis en place la MECIE. Toujours dans cette perspective de développer le secteur extractif, le pays a mis en place la LGIM pour attirer les grands investisseurs étrangers. Le but est d'offrir à ces derniers un environnement d'investissement favorable, simple et bénéfique tant pour Madagascar que pour les investisseurs.

Tout au long de ce devoir nous avons vu à travers différentes sortes d'illustrations la contribution de l'investissement du secteur minier dans la vie économique du pays. Les principales retombées économiques sont les apports en matière fiscale, c'est-à-dire la contribution des différents frais administratifs versés par les entreprises extractives dans la recette de l'Etat. Nous avons également pu voir la contribution du secteur minier dans le PIB qui ne cesse d'augmenter (avant l'année 2000 de 1% pour atteindre 4.18% en 2014). Cela est considérable si l'on compare à celle de l'industrie de l'énergie. De même que le secteur minier a énormément contribué à la croissance du secteur secondaire (de 28% plus précisément). Outre cela le secteur génère de l'emploi pour la population, dans l'exploitation artisanale, le secteur minier emploi jusqu'à 500000 personnes.

L'étude de cas sur le Projet d'Ambatovy nous a permis de constater qu'en dehors de tous ces apports, la promotion du secteur minier permet la création de nouvelles infrastructures, l'acquisition de nouvelles connaissances et le transfert de nouvelle technologie... De plus le Nickel exploité par Ambatovy était le premier produit d'exportation à Madagascar en 2014. De ce fait, la société a permis une entrée de devises de plus de 1 milliards de dollars US<sup>37</sup> la même année. Selon le vice président d'Ambatovy « à lui tout seul, le Nickel est capable de modifier définitivement la structure des exportations à Madagascar et

---

<sup>37</sup> Midi madagascar, juin 2014

permettra même de parvenir à une Balance commerciale proche de l'équilibre ». Le projet Ambatovy est également une mine d'emploi car il génère pas moins de 10000 emplois actuellement dont 84% pour des malagasy. Ambatovy rapporte également beaucoup à l'Etat puisque sur les 10 premières années, les revenus fiscaux sont estimés à 100Milliards de d'Ariary par an et sur les 27 années d'opération l'Etat aura dans ses caisses plus de 4.5 milliards de dollars USD de revenus cumulés.

Toutefois, il faut noter la LGIM qui régit le contrat du Projet Ambatovy fixe la redevance minière que ce dernier doit payes à l'Etat à 2%. Cette situation est défavorable à l'Etat car en effet, en données brutes, il faut noter que pour les 27 ans à venir, le consortium SHERRITT International et associés va percevoir 37 milliards de dollars US de chiffre d'affaire alors que l'Etat Malagasy ne percevrait que 4.5 à 5 milliards de dollars US de taxes et de redevances. Le déséquilibre est net : le bénéfice d'Ambatovy est donc 8 fois supérieur à celui de l'Etat Malagasy. La situation malgache au regard du régime fiscal est objectivement défavorable. Pourtant cette perception est bien intégrée aux yeux des investisseurs tels que World Titanium qui veut augmenter de 21% leurs investissements à Madagascar.

D'autres pays dotés de fortes ressources minières comme l'Amérique Latine (colombie, Chilli, ...) fixe leur redevance à respectivement 12% et 9%. Pourtant ces pays font partie des pays émergents, qui ont déjà connu leur décollage économique.

De ce fait, est ce qu'une révision de la loi régissant les grands investissements miniers doit être envisagée ? Le secteur extractif contribue certes au développement du pays. Mais il reste quelques lacunes que l'Etat malgache doit encore corriger. Sans parler du caractère non renouvelable du secteur minier, ce secteur peut effectivement devenir un catalyseur de l'économie malagasy. Mais est ce que notre pays doit vraiment reposer sa croissance économique sur ce secteur ?

## Bibliographie

- 1- Anne Joseph, "Le rationnement du crédit dans les pays en développement", L'Harmattan, 2000
- 2- Marc MONTOUSSE, « Théories Economiques », Editions BREAL, 1999.
- 3- J. Stiglitz et A. Weiss, « Macroeconomics equilibrium and credit rationing», Working Paper n° 2164, National Bureau of Economic Research, 1987.
- 4 - Russel A. Mittermeier et al, « Les pays de mégadiversité » , in Pierre Jacquet et Laurence Tubiana, Regards sur la Terre, Presses de Sciences Po, 2008
- 5-Retombées économiques de l'exploitation minière industrielle à Madagascar « résumé de recherche », Centre pour la responsabilité sociale dans le secteur minier (CSR), l'Université de Queensland et l'équipe de la Banque mondiale, 2016
- 6- Jean Christophe Carret, Bienvenu Rajaonson, Paul Jean Feno et Jurg Brand « L'environnement à Madagascar : un atout à préserver, des enjeux à maîtriser » *in* Banque mondiale, *Madagascar : vers un agenda de relance économique*, juin 2010,
- 7- Ambatovy, *Soutenir le développement et la croissance à Madagascar*, juin 2011
- 8- *Etude d'impact environnementale, projet Ambatovy – volume D, usine de traitement, addendum*, août 2006
- 9- Ambatovy, *Rapport de développement durable 2010*
- 10- Résumé de l'*Etude d'impact environnementale, projet Ambatovy*, avril 2006

## Webographie :

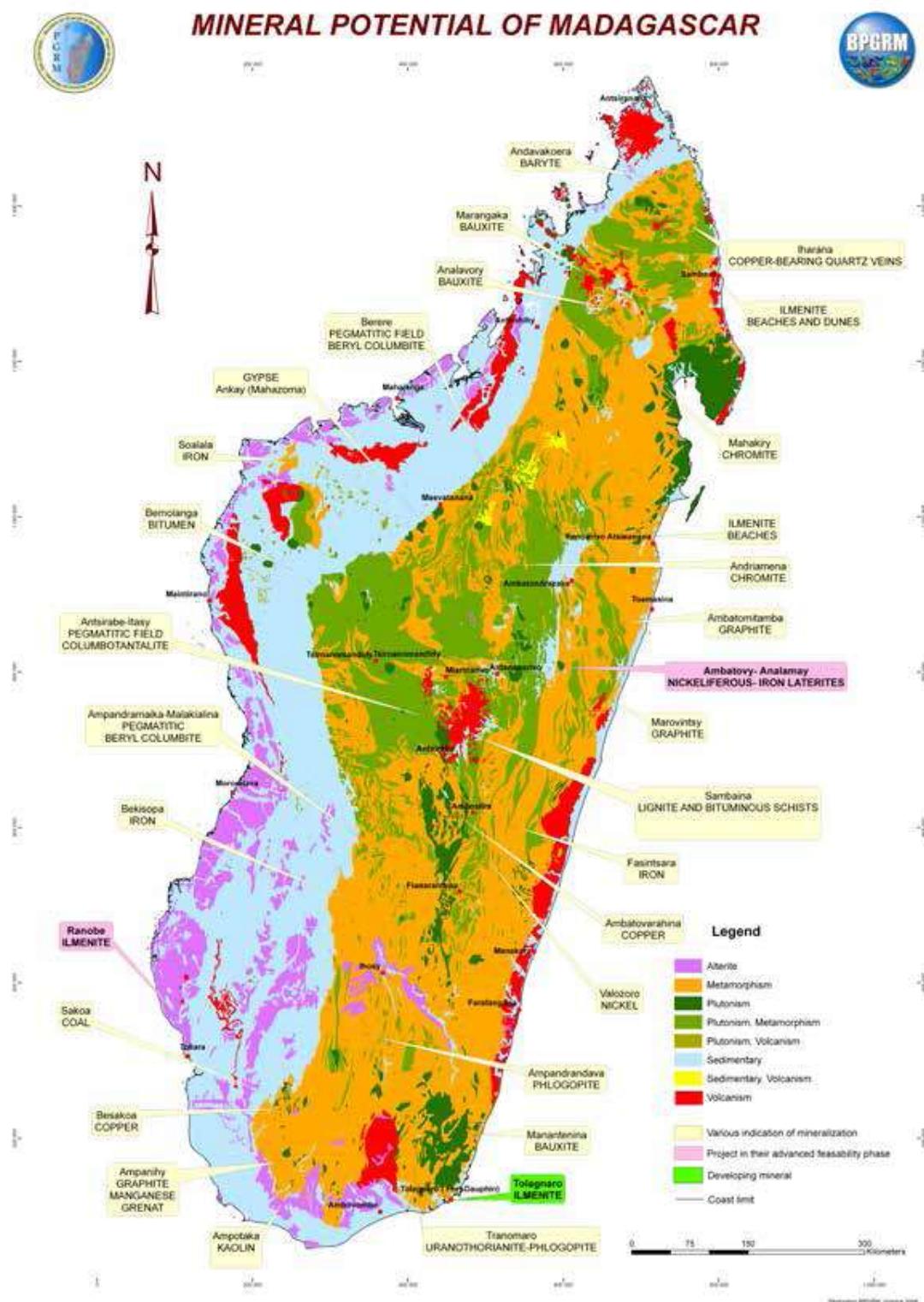
- 1- <http://www.worldtitaniumresources.com/ranobe-project/overview/>
- 1- [http://www.tresor.economie.gouv.fr/1630\\_le-secteur-minier-a-madagascar](http://www.tresor.economie.gouv.fr/1630_le-secteur-minier-a-madagascar)
- 2- <http://energizerresources.com/projects/green-giant-vanadium.html>
- 3- <http://www.ambatovy.com/docs/wp-content/uploads/AmbatovyMagFrench2011>
- 4- <http://www.ambatovyfiles.net/files/ESIA/Volume%20A%20francais.zip>
- 5- [http://terresmalgaches.info/IMG/pdf/Terres\\_volees.pdf](http://terresmalgaches.info/IMG/pdf/Terres_volees.pdf)
- 6- <http://mg.chm-cbd.net/news/lapiculture-de-la-region-atsinanana-menacee-par. Madagascar>
- 7- site : <http://eiti-madagascar.fr/>

## Liste des annexes

Annexe I : Localisation des gisements miniers à Madagascar .....	64
Annexe II : Cadre fiscal du secteur minier .....	65
Annexe III : Flux des paiements versés par la société Ambatovy en 2012 .....	66
Annexe IV : Flux des paiements versé par la société Ambatovy en 2013 .....	68
Annexe V : Les dons de la société auprès des collectivités décentralisées.....	70
Annexe VI : Dépenses sociales effectuées en 2013 : .....	72

## ANNEXES

Annexe I : Localisation des gisements miniers à Madagascar



## Annexe II : Cadre fiscal du secteur minier

Impôts / Taxes / Droits	Convention d'Etablissement	LGIM (AMSA et DMSA)	Droit Commun (CGI, Code minier, Code pétrolier, Loi de finances 2014)
IR	10 % : 6ème à la 10ème année d'exploitation effective 15% : jusqu'à l'expiration du régime fiscal privilégié	25% : AMSA et ses sous-traitants 10 % : DMSA et ses sous-traitants	Secteur minier : 20% Secteur pétrolier : 0% (compris dans IDH)
Impôt direct sur les hydrocarbures (IDH, secteur pétrolier uniquement, en phase de production)	N/A	N/A	20%
Taxe Forfaitaire sur Transfert (TFT) / Impôt sur les Revenus des Non-Résidents (IRNR)	Travaux : 3,5% Services : 15,75%	4,50%	Secteur minier : 10 % Secteur pétrolier : 0 % (compris dans IDH)
Impôt synthétique	N/A	N/A	5%
Impôt sur les revenus salariaux et assimilés (RSA)	Taux conforme au droit commun, sans dépasser 35% pour les expatriés	Taux conforme au droit commun, sans dépasser 35% pour les expatriés	Pour les nationaux et expatriés : Jusqu'à 250 000 MGA = 2 00 MGA Tranche supérieure à 250 00 MGA = 20 %
IRCM	10%	10%	Secteur minier : 20 % Secteur pétrolier : 0 % (compris dans IDH)
IPVI	Taux conforme au taux de droit commun	Taux conforme au taux de droit commun	20%
TVA	0%	20%	20%
Droit d'enregistrement des actes et mutations	Baux emphytéotiques : taux réduits de 50 % Droit d'apport pour souscription du capital-actions de QMM : 1% Autres actes : 0 %	Droit pour les actes de formation ou prorogation de société; droit d'apport : de 0 % à 2 % dans la limite de 10 millions MGA Tous autres actes consécutifs à ceux-ci-dessus : 0 %	Droit fixes : 2 000 MGA <u>Droit proportionnel :</u> Bail commercial : 2 % Bail d'habitation : 1 % actes de formation et prorogation de société : 0,5 %
IFT	N/A	1%	1%
IFPB	2%	1 % limité à 200 millions MGA par an	5 à 10 %
TAFPB	2%	1 % limité à 200 millions MGA par an	Abrégé

Impôts / Taxes / Droits	Convention d'Etablissement	LGIM (AMSA et DMSA)	Droit Commun (CGI, Code minier, Code pétrolier, Loi de finances 2014)
Taxe sur les contrats d'assurance (risques)	4%	4%	4%
Redevance minière	Conforme au droit commun du secteur minier	Conforme au droit commun du secteur minier	Secteur minier : 0,6 %
Ristourne minière	Conforme au droit commun du secteur minier	N/A	1) Secteur minier : 1,4 % 2) Pour le pétrole brut : entre 8 % et 20 % en fonction de la production journalière en barils 3) Pour le gaz naturel : entre 5% et 10 % en fonction de production journalière en mètre cubes
FAM	Fixés par la BCMM	Fixés par la BCMM	Fixés par la BCMM (secteur minier), par l'OMNIS (secteur pétrolier)

Source : Rapport de réconciliation EITI

Annexe III : Flux des paiements versés par la société Ambatovy en 2012

Type de paiement	001. PROJET AMBATOVY		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
<b>A - Impôts d'Etat</b>	<b>170 981,40</b>	<b>171 341,44</b>	<b>(360,03)</b>
Droit de port sur les marchandises exportées	-	-	-
Droit de port sur les marchandises importées	246,51	246,51	-
Droits d'enregistrement bail	65,62	54,80	10,81
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	101,25	187,92	(86,67)
Impôts sur les revenus (IR)	0,10	0,10	-
IR non résident ou TFT	1 568,91	1 569,86	(0,95)
TVA non récupérée	12 053,84	12 053,84	(0,00)
TVA non remboursée	149 130,2	149 130,2	-
Reliquat Impôts d'Etat	7 814,95	8 098,19	(283,23)
<b>B - Impôts locaux</b>	<b>11,06</b>	<b>11,06</b>	<b>-</b>
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	11,00	11,00	-
Ristourne minière	-	-	-
Taxe de roulage	-	-	-
Reliquat Impôts locaux	0,06	0,06	-
<b>C - Droits, Frais et Redevances sectoriels</b>	<b>3 167,38</b>	<b>3 178,37</b>	<b>(10,98)</b>
Frais d'administration minière	381,87	381,87	-
Frais d'administration payé à l'OMNIS	-	-	-
Frais de formation payé à l'OMNIS	-	-	-
Port	2 149,94	2 149,94	-
Reliquat Sectoriels	635,58	646,56	(10,98)
<b>D - Autres paiements</b>	<b>973,32</b>	<b>973,33</b>	<b>(0,01)</b>
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	11,30	11,30	-
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	8,80	8,80	-
Carte d'identité étranger	682,14	682,14	-
Droit de visa	270,22	270,22	-
Frais de mise à	-	-	-

001. PROJET AMBATOVY			
Type de paiement	Versé par	Reçu par	Ecart
Pénalités	4 192,91	4 195,58	-2,67
Reliquat Autres paiements	-	-	-
<b>D - Autres paiements</b>	<b>5 007,12</b>	<b>5 009,79</b>	<b>-2,67</b>
CNAPS	3 737,88	3 737,88	-
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	34 846,11	34 846,11	-
Reliquat Retenues à la source	3 062,29	3 062,29	-
<b>E - Retenues à la source</b>	<b>41 646,28</b>	<b>41 646,28</b>	<b>-</b>
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	402,33	402,33	-
En numéraire	-	-	-
<b>F - Dons</b>	<b>402,33</b>	<b>402,33</b>	<b>-</b>
Revenus sur la part de production de l'Entreprise d'Etat	-	-	-
Revenus sur la part de production du gouvernement	-	-	-
<b>G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Primes de découverte payés à l'Etat	-	-	-
Primes de production payés à l'Etat	-	-	-
Primes de signature payés à l'Etat	-	-	-
<b>H - Primes diverses</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	3 448,41	3 448,41	-
Dépenses sociales en numéraire	-	-	-
<b>I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement</b>	<b>3 448,41</b>	<b>3 448,41</b>	<b>-</b>
Dépenses de transport de minéraux payées à l'Etat ou à une entité d'Etat	-	-	-
<b>J - Dépenses de transport</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>225 804,03</b>	<b>202 332,82</b>	<b>23 471,21</b>

Source : Rapport de Réconciliation EITI

Annexe IV : Flux des paiements versé par la société Ambatovy en 2013

001. PROJET AMBATOVY			
Type de paiement	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart résiduel
Droit de port sur les marchandises exportées	-	-	-
Droit de port sur les marchandises importées	440,15	440,15	-
Droits d'enregistrement bail	19,33	11,00	8,33
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	3 170,38	1 555,13	1 615,25
Impôts sur les revenus (IR)	-	-	-
IR non résident ou TFT	9 137,88	9 137,69	0,19
Reliquat Impôts d'Etat	62,13	540,59	-478,46
TVA non récupérée	11 191,33	11 191,33	-
TVA non remboursée	146 548,25	124 006,74	22 541,50
<b>A - Impôts d'Etat</b>	<b>170 569,44</b>	<b>146 882,62</b>	<b>23 686,81</b>
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	20,03	20,03	-
Reliquat Impôts locaux	-	-	-
Ristourne minière	-	-	-
Taxe de roulage	-	-	-
<b>B - Impôts locaux</b>	<b>20,03</b>	<b>20,03</b>	<b>-</b>
Frais d'administration minière	433,20	433,20	-
Frais d'administration payé à l'OMNIS	-	-	-
Frais de formation payé à l'OMNIS	-	-	-
Port	3 530,65	3 744,25	-213,60
Redevances sur les eaux usées (REU)	-	-	-
Reliquat Sectoriels	746,58	745,91	0,67
<b>C - Droits, Frais et Redevances sectoriels</b>	<b>4 710,43</b>	<b>4 923,36</b>	<b>-212,93</b>
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	16,85	16,85	-
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	14,80	14,80	-
Carte d'identité étranger	558,22	558,22	-
Droit de visa	224,34	224,34	-
Frais de mise à disposition de permis	-	-	-
Frais d'instruction (BCMM)	-	-	-

001. PROJET AMBATOVY			
Type de paiement	Versé par	Reçu par	Ecart
Pénalités	4 192,91	4 195,58	-2,67
Reliquat Autres paiements	-	-	-
D - Autres paiements	5 007,12	5 009,79	-2,67
CNAPS	3 737,88	3 737,88	-
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	34 846,11	34 846,11	-
Reliquat Retenues à la source	3 062,29	3 062,29	-
E - Retenues à la source	41 646,28	41 646,28	-
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	402,33	402,33	-
En numéraire	-	-	-
F - Dons	402,33	402,33	-
Revenus sur la part de production de l'Entreprise d'Etat	-	-	-
Revenus sur la part de production du gouvernement	-	-	-
G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)	-	-	-
Primes de découverte payés à l'Etat	-	-	-
Primes de production payés à l'Etat	-	-	-
Primes de signature payés à l'Etat	-	-	-
H - Primes diverses	-	-	-
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	3 448,41	3 448,41	-
Dépenses sociales en numéraire	-	-	-
I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement	3 448,41	3 448,41	-
Dépenses de transport de minéraux payées à l'Etat ou à une entité d'Etat	-	-	-
J - Dépenses de transport	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>225 804,03</b>	<b>202 332,82</b>	<b>23 471,21</b>

Rapport de réconciliation EITI.

Annexe V : Les dons de la société auprès des collectivités décentralisées  
Pour l'année 2012 :

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
<b>Dons en nature</b>			
TOLE/PLANCHE/FALAFIA	COMMUNE DE BRICKAVILLE	64 286 800,00	29 288,24
NERVURE ALUZINC	UNIVERSITE DE TOAMASINA	22 267 620,00	10 144,84
4ORDI PORTABLE	DIRECTION GENERALE SERVICE FONCIER TANA	20 675 200,00	9 419,35
ORDINATEUR BUREAU COMPLET	DIRECTION GENERALE SERVICE FONCIER TANA	20 187 150,00	9 197,00
19BIDON 25KG VALNYL INT	UNIVERSITE DE TOAMASINA	15 522 538,00	7 071,87
GANT GARDIEN DE BUT	FOKONTANY CITE CANADA TOAMASINA	10 184 800,00	4 640,06
MATERIAUX CONSTRUCTION DES PONTS	FOKONTANY TANANDAVA TOAMASINA	6 768 000,00	3 083,41
300 STYLO BLEUS	Service de Santé de District	5 910 000,00	2 692,52
MICRO-ORDI.DE BUR.COMPLET/ONDULE	DIRECTION GENERALE CCIT	5 645 000,00	2 571,79
MICRO ORDI BUREAU COMPLET	DISTRICT TAMATAVE II	4 996 000,00	2 276,11
PULVERISEUR 16L	FOKONTANY MORARANO GARA	4 817 420,00	2 194,75
JEUX DE MAILLOT	FOKONTANY TANANDAVA TOAMASINA	4 508 000,00	2 053,79
3049KGS RIZ BLANC MAKALIOKA	Sinistrés communes Maroseranana, Fetraomby, Anjamany	4 204 200,00	1 915,38
MOUSTIQUAIRE IMPREGNES	Service de Santé de District	3 520 000,00	1 603,67
TABLE RECTANGLE	CENTRE DE FORMATION AGRICOLE BRICKAVILLE	2 718 748,00	1 238,63
MICRO ORDI BUREAU COMPLET	REGION MILITAIRE 3 TAMATAVE	2 498 000,00	1 138,06
MAILLOT ARBITRE	COMMUNE SUBURBAINE TAMATAVE	2 472 600,00	1 126,48
CHAISE CONFERENCE	REGION ATSINANANA	2 385 000,00	1 086,58
JEUX D'HELICE	PAPS VOHITRAMBATO	2 364 500,00	1 077,24
6PEINTURE A L'EAU	CIRCONSCRIPTION GENDARMERIE NATIONALE	1 839 583,37	838,09
POMPO SUBMERSIBLE 5"	CENTRE DE FORMATION AGRICOLE BRICKAVILLE	1 446 899,85	659,19
TABLE ORDINATEUR	COMMUNE RURALE MORARANO GARA	1 406 000,00	640,56
PORTE 1/2 VITRE EN BOIS	LYCEE TECHNIQUE PROFESSIONNELLE MORAMANGA	1 260 000,00	574,04
MICROPROCESSEUR INTEL CELERON1.8	COMMUNE SUBURBAINE AMBOHIBARY	942 000,00	429,16
ARMOIRE DE BUREAU/BUREAU/CHAISE	COMMUNE MORARANO GARA	840 000,00	382,69
14M3 SABLE FIN	LYCEE TECHNIQUE PROFESSIONNELLE MORAMANGA	523 600,00	238,55
CORDE SECURITE DE TERRAIN	FOKONTANY CITE CANADA TOAMASINA	445 600,00	203,01
BALLON FOOT/MAILLOT	FRAM EPP CITE CANADA	271 000,00	123,46
<b>TOTAL</b>		<b>214 906 259,22</b>	<b>97 908,52</b>

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
<b>Dons en nature</b>			
Frais de formation	Association locale Surveillance PPL	18 848 000,00	8 586,91
Aide d'urgence AMBLARNGRA	Commune Ambalarondra	4 670 500,00	2 127,82
Aide d'urgence Brickaville	COMMUNE BRICKAVILLE	2 729 500,00	1 243,52
<b>TOTAL</b>		<b>26 248 000,00</b>	<b>11 958,25</b>

Source : Rapport de réconciliation EITI

Pour l'année 2013 :

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en nature			
Livres de lecture et fournitures	CISCO Brickaville	102 290 187,50	46 349,97
Location camion benne	Commune Urbaine Toamasina	44 797 917,00	20 298,93
Enlèvement des ordures dans 3 mois	Commune urbaine Moramanga	41 737 500,00	18 912,19
Crayon	CISCO Toamasina II	36 693 700,00	16 626,73
Scanner à plat CANON DR 6030C, Station TOTAL TOPCON	Direction générale service foncier Tananarive	35 573 560,00	16 119,17
Réhabilitation et construction, Mise en place de jardin scolaire, Projet nutrition communauté	District de Moramanga	29 342 650,00	13 295,81
Sac à dos adulte	EPP de Moramanga, Brickaville, Toamasina	19 461 775,00	8 818,56
20 sacs de ciments SPA 40MG cpr/20, Médicaments	Population Tanandava	11 882 459,00	5 384,21
Chaise du directeur, Imprimante HP Laser 1415FNW	Bureau de l'Emploi Moramanga	11 780 500,00	5 338,01
07 ordinateurs complets	Lycée Technique Prof Toamasina	8 529 500,00	3 864,91
2000l gasoil/100 bidon de20l	Commune Rurale Ambatovola	8 440 000,00	3 824,35
Modules poly cristallins 110wc	CSBII Commune Rurale d'Ambinaninony	7 196 000,00	3 260,67
Avance 25% carburant et lubrifiants, Fourniture de carburant et lubrifiants	Commune Suburbaine Toamasina	4 768 000,00	2 160,48
02 filets en nylon de 9,50mx4m, Poteau -travers galva	Fokontany Anivorano Est	3 808 920,00	1725,91
03 poubelles plastiques à roues, 50 chaises plastiques	Commune Urbaine Brickaville	3 031 666,50	1373,72
Equipment de sport, 04 jeux de maillot	Fokontany Dépôt	2 165 800,00	981,37
6bag riz /10l huile	2ème régiment génie militaire	1 698 400,00	769,58
Cheneau galva, TOP_30NP	Université de Toamasina	1 660 680,00	752,49
Table de bureau	Fokontany Beforona	1 557 000,00	705,51
1 table et 4 chaises bureau	Fokontany Fanovana	1 557 000,00	705,51
04 gorges en bois de pin 4m	Lycée Technique professionnelle Moramanga	1 420 000,00	643,43
Assemblage de meuble	Ambatovy Montage Mobilier CFA Brickaville	1 303 000,00	590,42
Evènement école supérieure gendarmerie	Enseigne évènement école supérieure gendarmerie	1 000 000,00	453,12
Tensiomètre Vaseq Laubry	Population zone foraine Moramanga	891 800,00	404,09
Tensiomètre Vaquez laubry classi	Population TAILINGS	445 900,00	202,05
Glacière 25l camps	Fokontany Tanandava	150 333,00	68,12
Achat fournitures pour concours santé 2012 Vohitrambato	PAPS Vohitrambo	126 000,00	57,09
<b>TOTAL</b>		<b>383 310 248,00</b>	<b>173 686,40</b>

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en nature			
Aide d'urgence AMBLARNGRA	Commune Ambalarondra	4 670 500,00	2 116,31
Aide d'urgence Brickaville	Commune Brickaville	2 729 500,00	1 236,80
Ballon foot, basket, trophée	District Brickaville/VIH SIDA's sensibilization	2 251 800,00	1 020,34
25 sacs de ciment	CSB2 Ranomafana Est	2 248 310,00	1 018,76
Réhabilitation	Commune Ranomafana	2 100 000,00	951,56
06 pannes de 5m	CSB2 Ranomafana Est	1 805 244,06	818,00
Réhabilitation bureau gare	Commune Rurale Morarano Gare	1 460 000,00	661,56
Aide d'urgence MAROFODY	Commune Marofody	819 200,00	371,20
Aide d'urgence Ranomafana Est	Commune Ranomafana	496 400,00	224,93
12 tôles 2m50 0,25	ONG Fandrosoana Commune ambatovola	436 666,67	197,86
<b>TOTAL</b>		<b>19 017 620,73</b>	<b>8 617,31</b>

Source : Rapport de réconciliation EITI

Annexe VI : Dépenses sociales effectuées en 2013 :

Description	Bénéficiaires	Références de la loi ou du contrat avec le gouvernement	Montants MGA	Montants USD
Dépenses sociales en nature				
Construction bazar be	Population Toamasina	Non fourni	3 192 800 621,48	1 446 728,97
Construction gouvernement poultry projects et ZEREN NH3 project	Population au long du Pipeline	Non fourni	89 773 108,11	40 678,19
Vêtements, fournitures, matériels, divers	PAPS Vohitrambato	Non fourni	66 700 750,74	30 223,59
10 tables de bureau enseignant, 10 tables, Toboggan	EPP Vohitrambato	Non fourni	38 747 000,00	17 557,13
Abaisse langue, Ibex caps b/24, 10 tests malaria, 100 sarclœuses à riz, 60 acides benzoïque/salicylique	PAPS Ambohibary	Non fourni	16 606 927,00	7 524,97
1250t-shirt	Ambatovy Employés et Communautés TMM_BRK_MGA	Non fourni	8 475 000,00	3 840,21
02 clés usb 4gb, Ordinateur complet marque DELL	Population Marovato Vohitrambato	Non fourni	2 281 600,00	1 033,84
100 jerricanes plastiques 20 l	PAPS TAILINGS Fokontany Tanandava	Non fourni	2 270 000,00	1 028,59
40 imperméables- polo	Comité de relocalisation (VHT et MVT)	Non fourni	2 180 160,00	987,88
540 sachets poudres savon klin	Centre de santé Vohitrambato	Non fourni	1 503 720,00	681,37
<b>TOTAL</b>			<b>3 421 338 887,33</b>	<b>1 550 284,74</b>

Description	Bénéficiaires	Références de la loi ou du contrat avec le gouvernement	Montants MGA	Montants USD
Dépenses sociales en nature				
FOKONTANY Seranatsara	FKT Seranatsara	non fourni	11 086 827,00	5 023,69
PAPS Mangetana, Commune Anivorano	PAPS Mangetana, Commune Anivorano	non fourni	4 658 750,00	2 110,98
Commune Seranantsara, District de Brickaville	Commune Seranantsara, District de Brickaville	non fourni	4 279 000,00	1 938,91
District Brickaville/VIH SIDA's sensibilization	District Brickaville/VIH SIDA's sensibilization	non fourni	3 295 100,00	1 493,08
District Brickaville/VIH SIDA's sensibilization	District Brickaville/VIH SIDA's sensibilization	non fourni	1 557 200,00	705,60
Commune Seranantsara, District de Brickaville	Commune Seranantsara, District de Brickaville	non fourni	878 750,15	398,18
FKT Seranatsara	FKT Seranatsara	non fourni	685 499,92	310,62
PAPS Mangetana, Commune Anivorano	PAPS Mangetana, Commune Anivorano	non fourni	504 166,67	228,45
Commune Ampasimbe	Commune Ampasimbe	non fourni	127 488,00	57,77
<b>TOTAL</b>			<b>27 072 781,73</b>	<b>12 267,28</b>

Source : Rapport de réconciliation EITI.

## Table des matières

INTRODUCTION .....	1
PARTIE I : CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR MINIER A MADAGASCAR .....	3
Chapitre I : Cadre Légal et Règlementaire du secteur minier .....	3
Section I : Historique de l'évolution du cadre règlementaire et légal .....	3
Section II : Le dispositif réglementaire .....	5
a. Le Code Minier .....	6
b) La loi spéciale sur les grands investissements miniers (LGIM) .....	6
c) Le Décret MECIE .....	7
d) La réglementation du secteur minier en matière de protection de l'environnement.....	7
e) La Charte environnementale.....	8
f) Le Document Cadre de la Politique minière Nationale de Madagascar de 2014.....	8
1. Le cadre fiscal .....	9
2. Redevance et Ristourne .....	10
3. Frais d'administration et de formation.....	10
4. Le processus d'acquisition du permis minier .....	12
5. Les principales parties prenantes du secteur minier .....	14
6. L'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) .....	15
7. Rappel des processus de budgétisation et des procédures d'audit applicables à Madagascar .....	16
8. Les réformes en cours matières minière et d'audit .....	19
Chapitre II : Photographie du secteur minier à Madagascar .....	20
Section I : Contexte .....	20
1. Historique de l'exploitation minière.....	20
2. Les enjeux et les problématiques liés à l'exploitation minière .....	23
Section : II Description du potentiel minier à Madagascar .....	24
1. Le potentiel minéral .....	24
1. Localisation des gisements miniers .....	25
2. Les minerais en exploitation à Madagascar.....	25
PARTIE II : RETOMBÉES DE L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR EXTRACTIF.....	29
Chapitre I : Estimation du poids du secteur minier artisanal et à petite échelle .....	29
Section I : Définition et poids des petites mines. ....	29
1. Définition des petites mines .....	29
2. Résultats d'études sur le secteur extractif informel.....	31
3. Cas particulier de la production d'or à Madagascar .....	32
4. Cas des pierres précieuses.....	36
Section II : Exemples de réalité sur les petites mines. ....	38
a. <i>Cas illustratif de la mine d'or d'Antanimbarby ; .....</i>	38
b. <i>Cas illustratif de la petite mine de Brieville.....</i>	38

Chapitre II : Evolution de l'investissement dans le secteur minier et contributions du secteur extractif à l'économie.....	39
Section I : . Evolution de l'investissement dans le secteur minier. ....	40
Section II : Contributions du secteur extractif à l'économie.....	42
a. Comparaisons des recettes fiscales et douanières issus du secteur extractif vis-à-vis des recettes générales de l'Etat et comparaison de la pression fiscale. .....	42
b. Participation du secteur extractif au PIB. ....	45
i) Mise en comparaison du secteur extractif au PIB (en valeur). .....	45
ii) Contribution de la croissance du secteur extractif dans la croissance du secteur secondaire .....	47
iii) Croissance des trois secteurs d'activités et croissance économique en 2013 et 2014 (données INSTAT).....	48
c. Contribution aux investissements directs étrangers. .....	49
d. Contribution à l'ensemble des recettes fiscales.....	49
e. Contribution en termes d'emploi. ....	50
f. Contribution au niveau des collectivités décentralisées. ....	51
g. Les apports du secteur minier sur le plan économique, social et environnemental.....	52
i. Infrastructures.....	52
ii. Action environnementale. ....	52
Chapitre III : Etudes de cas : Le Projet Ambatovy.....	53
Section I : Présentation de la société. ....	54
Section II : Les apports du Projet Ambatovy à l'économie nationale. ....	55
a. Les contributions dans les recettes du gouvernement. ....	55
b. La création de nouveaux emplois .....	56
c. L'amélioration et la création de nouvelles infrastructures. ....	57
Section III : Les impacts négatifs du Projet Ambatovy .....	58
a) Sur le plan social.....	58
b) Sur le plan environnemental et écologique. ....	58
c) Les conséquences sur la santé .....	59
CONCLUSION.....	60
ANNEXES .....	64

Auteur : RAFANOMEZANTSOA Sitraka Lauriane Schneider

Titre : Investissement dans le secteur minier : apport au développement

Nombre de page : 67

Tableaux : 9

Figures : 13

Annexes : 12

Contact : laurianeschneider15@gmail.com

Adresse de l'auteur : III N 36 ZP Fiadanana

## Résumé

On assiste durant des années à des réformes continues du cadre juridique et règlementaire du secteur minier. Au cours de cette année encore, le Gouvernement Malagasy prévoit d'apporter des modifications dans le Code Minier. Cela n'est pas étonnant. Le secteur minier occupe actuellement une place de plus en plus importante dans l'économie malgache. En 2009, l'investissement dans le secteur minier formait en total 75% des IDE. D'où l'intérêt des dirigeants à mettre en œuvre des politiques et réformes qui peuvent améliorer l'environnement d'investissement dans ce secteur. Le présent mémoire expose ces différentes réformes. Il met en avant également les différentes contributions du secteur extractif à l'économie du pays. Les apports du secteur minier ne sont pas encore aussi importants que les autres secteurs à l'heure actuelle, mais ils ne cessent de s'accroître. Ce mémoire nous permet d'avoir une idée sur le poids de ce secteur pour notre économie, pour nous les Malagasy.

Les ressources minières à Madagascar ne sont pas encore entièrement connues. Nous ne connaissons que 10% environ de nos richesses minières. La mise en avant du secteur minier a permis à bon nombre de pays à démarrer leur décollage économique (comme la Chili, le Pérou...). Le chemin est encore long pour notre cher pays, mais le secteur minier tient un rôle important dans notre économie si l'on veut se développer rapidement.

Mots Clés : Investissement, recettes fiscales, environnement, développement, croissance

Encadreur : Monsieur RAMIARAMANANA Jeannot, Professeur.